



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 103 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 26 octobre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 octobre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1005)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, la motion relative aux crédits qui doit être étudiée le lundi 29 octobre 2001 est la suivante:

[Français]

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Cette motion, inscrite au nom du député de Lac-Saint-Jean—Saguenay, fera l'objet d'un vote. Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. David Collenette propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada.

[Français]

Ce projet de loi a été débattu en deuxième lecture plus tôt ce mois-ci et le Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales en a terminé l'examen cette semaine.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier mes collègues du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales pour leur prompt travail sur le projet de loi.

Le Comité a rencontré des représentants du ministère cette semaine, ce qui leur a permis d'obtenir des réponses aux questions qu'ils avaient.

[Traduction]

Dans le secteur du transport, il y a eu une véritable modernisation de notre législation fédérale, puisque nous avons réformé les façons dont nous administrons et appliquons notre loi dans l'intérêt des Canadiens.

Nous pensons que la création du tribunal va grandement contribuer à la réforme législative dans le secteur du transport. Le projet de loi le fait dans trois domaines clés. Tout d'abord, il permet l'utilisation d'un plus large éventail de mesures d'exécution administrative relativement à des violations mineures de la réglementation.

Ensuite, il prévoit l'examen de l'utilisation de ces mesures d'exécution administrative par un groupe d'experts complètement distinct du ministère, ce que nous trouvons particulièrement utile.

Enfin, le projet de loi favorise un traitement cohérent par le gouvernement des personnes se livrant à des activités de transport sous réglementation fédérale dans les secteurs ferroviaire, maritime et aérien.

Je vous demande de m'excuser de ne pas avoir participé au débat en deuxième lecture du projet de loi, mais je crois que mon secrétaire parlementaire est intervenu à ce moment-là. Durant l'étude par le comité, j'ai été heureux de noter que les représentants de tous les partis ont signalé qu'ils appuyaient les principes généraux à la base du tribunal et de sa création.

[Français]

C'est toujours un plaisir de signaler qu'une telle coopération non partisane est possible.

Je remercie mes collègues de l'opposition de leur collaboration et de leur reconnaissance que ce tribunal multimodal est une bonne idée et une affaire de bon sens pour l'application des lois.

J'aimerais partager avec les députés de la Chambre quelques uns des éléments clés de cette loi.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le projet de loi C-34 a deux objectifs clés: tout d'abord, créer le Tribunal d'appel des transports du Canada et, ensuite, décrire les compétences du Tribunal et son pouvoir de décision en modifiant six mesures législatives clés en matière de transport, soit la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur la sécurité ferroviaire, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les transports au Canada, la Loi sur la sûreté du transport maritime et le projet de loi C-14, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

Nous avons eu un programme législatif très chargé au ministère des Transports au cours des dernières années. Dans les mois à venir, j'espère présenter le projet de loi sur les aéroports canadiens, des modifications à la Loi sur l'aéronautique, qui sont en cours de préparation, mais qu'on devra devancer à la suite des événements du 11 septembre, ainsi que la Loi sur les transports au Canada, plus tard l'année prochaine. L'année sera occupée pour les députés qui s'intéressent au transport. Cela ne tient même pas compte des questions sur lesquelles nous devons nous pencher relativement aux compagnies aériennes et à la sécurité aérienne.

La création du nouveau tribunal amélioré entraîne notamment la transformation du Tribunal de l'aviation civile en un tribunal multimodal. Ainsi, les secteurs du transport ferroviaire, maritime et aérien auront accès à un organisme indépendant.

Le projet de loi traite des modalités d'établissement du tribunal, notamment des nominations, fonctions et compétences des membres ainsi que des audiences de révision et d'appel. Il comprend aussi des dispositions administratives transitoires afin de veiller à ce que les travaux du Tribunal de l'aviation civile se poursuivent harmonieusement au sein du nouvel organisme.

Les députés de tous les partis ont souligné que la compétence des membres nommés à ce tribunal jouera un rôle crucial dans la crédibilité de cette instance. De toute évidence, il y aura beaucoup de chevauchement.

Selon cette mesure législative, un des critères à respecter est de posséder une compétence pertinente dans le domaine des transports. Il faudrait donc tenir des listes distinctes des membres à temps partiel des secteurs ferroviaire, maritime et de l'aviation civile. Chaque liste devrait offrir un vaste éventail de compétences dans les domaines commercial, mécanique, juridique et médical, entre autres. C'est donc dire qu'une requête en révision traitant d'un problème ferroviaire serait entendue par un membre possédant des compétences dans ce secteur; une question d'ordre médical serait confiée à un membre possédant des compétences en la matière, et ainsi de suite.

Ce tribunal compterait non seulement un groupe impressionnant de personnes possédant les compétences pertinentes dans le domaine des transports, mais il coûterait fort peu cher. Les personnes figurant sur la liste des membres à temps partiel ne seraient payées que lorsqu'elles instruiraient une affaire.

Cela m'amène à aborder un autre point. C'est dans les modifications aux six lois sur les transports qu'est précisée la compétence du tribunal en matière de révision des décisions d'exécution administrative. Le tribunal serait en mesure de réviser six genres différents de décisions d'exécution administrative rattachées à des degrés divers aux six lois sur les transports, notamment en ce qui concerne des sanctions administrative pécuniaires, le refus de radier les mentions d'exécution, les ordres en matière de sécurité ferroviaire, un éventail de décisions en matière d'octroi de permis, des avis de défaut liés aux transactions en vue de

l'observation et des décisions concernant la désignation des agents de contrôle.

Les pouvoirs du tribunal seraient fonction de la nature de la décision d'exécution administrative révisée. Lorsque la mesure d'exécution est très punitive, le tribunal serait en mesure de remplacer la décision du ministère par la sienne. On n'a qu'à penser, par exemple, à la révision d'une sanction administrative monétaire par un tribunal.

Toutefois, lorsque la mesure d'exécution est davantage liée aux compétences permettant de détenir un permis, à l'intérêt du public ou à d'autres aspects de la sécurité, le tribunal serait en règle générale uniquement autorisé à confirmer la décision du ministère ou à lui renvoyer la question pour qu'il revoie sa position.

La mesure législative n'a pas pour objet d'atténuer les responsabilités fondamentales en matière de sécurité incombant au ministère des Transports en vertu des diverses lois sur les transports. Je tiens à remercier les députés qui ont fait des observations et appuyé le projet de loi.

• (1010)

[Français]

En terminant, je suis convaincu que le Tribunal d'appel des transports du Canada pourrait offrir un droit de révision efficace et efficace. J'ai confiance qu'il pourrait bénéficier des mêmes niveaux d'appui actuellement accordés au Tribunal de l'aviation civile.

[Traduction]

J'espère que les députés conviendront avec moi qu'il y a lieu de dire quelques mots au président, au vice-président et aux membres actuels du Tribunal de l'aviation civile. Ils ouvriront la voie à ce tribunal élargi grâce à la gestion efficace des cas qui leur sont confiés. Je tiens à exprimer à chacun d'entre eux notre gratitude pour l'excellent travail accompli. Je sais que leur compétence continuera de prévaloir pendant la période de transition.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour commenter le projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence. C'est un projet de loi très technique qui remplace le Tribunal de l'Aviation civile, créé en vertu de la partie IV, et établit un tribunal d'appel des transports dont la compétence s'étend aux transports aérien, ferroviaire et maritime.

Jusqu'à présent, les pilotes dont la licence avait été suspendue, une compagnie aérienne dont le certificat d'exploitation a été révoqué, un service de messagerie aérienne frappé d'une amende ou une compagnie aérienne forcée d'obéir à certaines restrictions, à la suite d'une violation des dispositions de la Loi sur l'aéronautique concernant la sécurité, devaient interjeter appel de leur condamnation devant le Tribunal de l'Aviation civile.

Ce tribunal évitait le recours au système judiciaire; il était composé de membres, des conseillers, «nommés en raison de leurs connaissances et de leur expérience en aéronautique»; les décisions du tribunal reflétaient donc davantage le monde réel qu'une procédure dominée par des avocats qui n'avaient jamais mis les pieds dans une cabine de pilotage.

Initiatives ministérielles

Le Tribunal de l'Aviation civile avait le pouvoir de revoir les mesures d'exécution administrative, notamment la suspension ou l'annulation des brevets, certificats et autres documents d'autorisation ainsi que les sanctions pécuniaires imposées, prises en vertu de diverses lois fédérales relatives au transport. Le tribunal connaît également des appels interjetés des décisions qu'il a rendues dans les dossiers de révision.

Le projet de loi C-34 modifie le nom du tribunal et étend sa compétence aux questions maritimes et ferroviaires. Les 32 dispositions du projet de loi portant sur le nouveau tribunal ne remplissent que neuf pages et dix d'entre elles concernent la transition entre le Tribunal de l'Aviation civile et le Tribunal d'appel des transports du Canada. Ce dernier conserverait les pouvoirs de l'ancien tribunal et poursuivrait les procédures en cours devant l'ancien tribunal; le personnel de l'ancien tribunal serait transféré au nouveau Tribunal d'appel des transports du Canada.

La majorité des dispositions restantes sont de nature administrative et visent, entre autres, à renuméroter les articles 29 à 37 de la Loi sur l'aéronautique, en vertu de laquelle avait été créé le Tribunal de l'Aviation civile. Le nouveau tribunal ne relèverait plus de la Loi sur l'aéronautique, mais de sa propre loi aux termes de laquelle il s'appellerait désormais le Tribunal d'appel des transports du Canada. Au lieu de simplement modifier le nom du Tribunal de l'Aviation civile, on transférerait tous ses biens, affaires, employés et responsabilités au nouveau tribunal.

Les dispositions du projet de loi C-34 reconnaissent que la compétence du nouveau tribunal va au-delà de l'aviation. Par exemple, le paragraphe 3(1) du projet de loi, qui ressemble de près au paragraphe 29(2) de la Loi sur l'aéronautique, qui exigeait que les membres du tribunal soient «nommés en raison de leurs connaissances et de leur expérience en aéronautique», exige maintenant qu'ils possèdent «collectivement des compétences dans les secteurs des transports ressortissant à la compétence du gouvernement fédéral».

Néanmoins, le projet de loi C-34 renferme des notions réellement nouvelles qui apportent à plusieurs égards de légères améliorations à l'ancien Tribunal de l'aviation civile.

Premièrement, le paragraphe 6(3) autoriserait un ancien membre du tribunal à régler les affaires non terminées dans les huit semaines suivant la fin de son mandat. Cette disposition est décidément plus efficace que l'obligation de réentendre une affaire parce que le mandat d'un membre du tribunal est terminé.

Deuxièmement, selon l'article 12, les requêtes en révision concernant des questions d'ordre médical devraient être entendues par un médecin, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer si une personne est apte ou inapte au travail.

Troisièmement, le paragraphe 15(5) exigerait que la charge de la preuve dans toute affaire portée devant le tribunal repose sur la prépondérance des probabilités. Il s'agit déjà d'une convention, mais c'est une très bonne idée que de la consacrer dans un texte de loi.

Quatrièmement, l'article 19 donnerait au tribunal le pouvoir d'allouer les dépens. Il s'agit là d'une modification radicale par rapport au paragraphe 37(7) de la Loi sur l'aéronautique, qui empêcherait d'allouer les dépens. Ce paragraphe avait été rédigé en 1985 ou avant. Autoriser le tribunal à exiger un remboursement des personnes qui lui présentent des affaires pour des raisons frivoles ou vexatoires constitue une bonne proposition.

Le paragraphe 19(4) permettrait que le jugement d'un tribunal soit enregistré à la cour fédérale, ce qui lui conférerait la même valeur qu'un jugement de la cour fédérale. Il s'agit là d'une bonne

proposition, en ce sens qu'elle donnerait du mordant aux décisions du tribunal, surtout lorsque des amendes sont imposées. Les mêmes dispositions du droit administratif, comme une révision judiciaire, viseraient ce tribunal et d'autres tribunaux.

●(1015)

La majorité de la documentation accompagnant le projet de loi C-34 renferme les modifications connexes apportées à la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les transports au Canada, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur la sécurité ferroviaire, dans le but d'établir la juridiction et le pouvoir décisionnel du tribunal en vertu de ces lois. Le projet de loi semble être une bonne idée et, après moult délibérations, l'opposition officielle a décidé de l'appuyer.

Toutefois, nous doutons de l'opportunité de présenter maintenant ce projet de loi et nous questionnons les priorités du gouvernement. Je suis heureux que le ministre ait indiqué aujourd'hui son intention de présenter d'autres mesures législatives pour régler certains problèmes et surtout l'impact des attentats du 11 septembre sur le secteur du transport aérien.

La réalité à l'heure actuelle, c'est que la confiance des consommateurs est à la baisse et que les réservations suivent la même tendance. Les inquiétudes sont encore nombreuses quant à la possibilité pour certaines personnes d'échapper aux contrôles de sécurité et de monter à bord avec des armes ou d'autres objets semblables. L'opposition officielle demande qu'on embauche des agents armés, qu'on renforce les portes des cabines et que le gouvernement se charge des mesures de sécurité dans les aéroports. Nous devons aussi songer à l'impact financier sur le secteur du transport aérien.

C'est un phénomène international. Partout dans le monde, les lignes aériennes ont déclaré des pertes et licencié du personnel. Air Canada et Air Transat ont licencié du personnel. Air Canada a demandé une aide substantielle, et on s'attend à ce que d'autres transporteurs le fassent aussi. Canada 3000 traverse également une période difficile. Le Congrès américain a accordé 15 milliards de dollars à l'industrie et, en Suisse, Swissair a été acculée à la faillite.

Nous sommes d'avis que les priorités du ministre des Transports devraient être les suivantes: d'abord, rassurer le public voyageur; ensuite, régler les questions de sécurité; puis, aider l'industrie durant cette crise; et, enfin, ce qui est le plus important, garantir la concurrence à long terme au sein de l'industrie.

Si on compare ce qui a été fait au Canada à ce qui a été fait aux États-Unis, on doit féliciter le président Bush du discours qu'il a prononcé à Chicago. Il a alors incité les Américains à reprendre l'avion et leur a donné l'assurance que l'espace aérien était de nouveau sûr. Il a fait appel à la garde nationale et a posté des gardes aux postes d'inspection des aéroports. Il a dit:

Nous allons travailler avec les gouvernements pour prendre des mesures de sécurité—des mesures de sécurité visibles—pour que le public voyageur sache que nous ne prenons pas à la légère la question de la sécurité aérienne en Amérique.

Les lignes aériennes américaines ont fortement augmenté le nombre de gardes fédéraux armés à bord de leurs avions. Le président Bush a ajouté:

Quand les Américains prennent l'avion, il faut que davantage d'agents de la paix hautement qualifiés et pleinement équipés soient à leurs côtés.

Initiatives ministérielles

Notre voisin du sud a aussi consacré une somme de 500 millions de dollars en fonds supplémentaires pour la sécurité aérienne et en subventions aux compagnies aériennes pour améliorer la protection des cabines de pilotage. Les compagnies aériennes américaines ont travaillé avec leurs pilotes à la fortification des portes et à l'installation de verrous plus solides afin que les pilotes puissent conserver le contrôle de leur appareil.

Malheureusement, la réaction canadienne n'a pas été aussi ferme. Le ministre n'a pas réagi avant le 26 septembre aux événements du 11 septembre, et Air Canada a annoncé la mise à pied de 5 000 employés.

L'opposition officielle demande au ministre des Transports de prendre quatre mesures concrètes: premièrement, réunir immédiatement le comité des transports afin d'examiner les problèmes financiers et les problèmes de sécurité auxquels fait face le secteur du transport aérien; deuxièmement, demander à Robert Milton, d'Air Canada, ainsi qu'à tous les dirigeants des compagnies aériennes nationales et régionales au Canada, de comparaître devant le comité dès que possible afin d'entendre leurs arguments favorables ou défavorables à l'attribution d'un soutien financier; troisièmement, affecter dès aujourd'hui des agents armés dans les avions afin d'accroître la confiance des consommateurs dans le secteur du transport aérien et d'ajouter une autre couche de sécurité au transport aérien; quatrièmement, demander à tous les transporteurs aériens canadiens de soumettre une liste complète des frais engagés pendant que les aéroports canadiens étaient fermés, en vue d'un remboursement éventuel de ces coûts directs.

Nous appuyons le projet de loi C-34, mais nous voulons que le ministre des Transports et le Comité des transports aillent plus loin. Les Canadiens veulent qu'on rende sécuritaires leurs aéroports, leurs avions, leurs routes, leurs voies ferrées et leurs voies maritimes. Ils veulent que des mesures de sécurité soient mises en place.

Nous voulons que le ministre des Transports encourage la concurrence afin que la population puisse profiter de prix abordables. Les Canadiens tiennent désespérément à une saine concurrence entre des compagnies aériennes en bonne santé financière. Ils veulent un espace aérien sûr, une meilleure sécurité dans les aéroports, des portes de cabine de pilotage plus solides, des agents armés dans les avions et des normes identiques à celles qui sont appliquées aux États-Unis. Voilà ce que devraient s'employer à fournir le ministre des Transports et le Comité des transports.

• (1020)

En résumé, nous allons appuyer le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais j'encourage fortement le ministre et tous les députés, surtout ceux qui font partie du Comité des transports, à se mettre à la tâche et à répondre aux véritables problèmes soulevés par les attentats terroristes malheureux du 11 septembre.

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir, ce matin, de prendre la parole sur le projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence.

D'entrée de jeu, on me permettra de rendre hommage au député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, le porte-parole du Bloc québécois en matière de transport, qui fait un excellent travail, ici à la Chambre, de même qu'en comité.

Le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel a eu l'occasion, comme le disait le ministre des Transports tout à l'heure, de

questionner les fonctionnaires, de se faire entendre et de se faire expliquer certains articles du projet de loi C-34.

Suite à cette intervention, je peux assurer le ministre que le Bloc québécois sera favorable au projet de loi C-34. Le projet de loi a l'avantage de regrouper sous une même instance différentes lois reliées aux transports. Je pense que le Bloc québécois ne demande pas mieux qu'on soit capables de rallier sous un même toit toutes les lois concernant le transport.

Il vise à raccourcir les délais de traitement qui, dans certains cas, seront presque immédiats. Je pense que la paperasserie, les contextes ou interprétations de lois ont souvent pour effet de rallonger les délais. Là, le projet de loi permet de raccourcir certains délais.

Le Tribunal a été créé en vue d'offrir un système palliatif, et surtout moins onéreux, aux contestations des citoyens ou compagnies, suite à une suspension ou à une amende reliée au domaine des transports. Le Tribunal traitera des requêtes en révision en vertu des lois suivantes: la Loi sur l'aéronautique; la Loi sur la marine marchande du Canada; la Loi sur la sûreté du transport maritime; et la Loi sur la sécurité ferroviaire.

Le Tribunal traitera aussi des requêtes et des appels portant sur les sanctions administratives pécuniaires prévues aux articles 177 à 181 de la Loi sur les transports au Canada. Le Tribunal traitera, de plus, des appels interjetés suite aux décisions qu'il a rendues dans les dossiers en révision.

Le Tribunal suivra l'exemple du Tribunal de l'aéronautique en vigueur depuis 1986 et qui a fait ses preuves.

On a différentes raisons d'appuyer ce projet de loi, la principale étant que cela facilitera la gestion des ressources. Lorsqu'on regroupe sous un même toit toutes les ressources, on ne peut que découvrir une meilleure efficacité sur le plan du personnel.

Aussi, en ce qui a trait à raccourcir les délais, cela élimine des heures et, souvent, des mois d'attente; donc, les attentes sont moins longues. Quant à permettre aux plaignants de se représenter eux-mêmes, cela leur évite également d'avoir recours à des avocats, ce qui est souvent très onéreux, et de pouvoir quand même aller de l'avant avec des instances civiles. Cela ne veut pas dire que, parce qu'il y a une alternative au ministère des Transports, les personnes ne pourront pas se diriger vers le civil.

Il y a également le fait d'éviter de nier leurs responsabilités. On sait que dans le domaine des transports, il arrive souvent—et c'est arrivé à plusieurs reprises, que ce soit dans les domaines maritime ou aérien—que les gens aient à formuler une plainte et ne sachent pas avec qui faire affaire.

Par exemple, dans le domaine du transport, lorsque quelqu'un doit rédiger une plainte, est-ce qu'il l'adresse au ministère des Transports? Est-ce qu'il l'adresse à Pêches et Océans? Est-ce qu'il l'adresse à la Direction des havres et ports? Est-ce qu'il l'adresse à Parcs Canada? Est-ce qu'il l'adresse à la Garde côtière? Ou est-ce qu'il l'adresse au ministère de l'Environnement?

On comprend la complexité. Quelqu'un peut se retrouver en état d'infraction, ne sachant pas à quel ministère ou à qui s'adresser. Ou même s'il veut aussi porter plainte au gouvernement du Canada, aux ministères relatifs au domaine maritime, il peut se retrouver devant différents paliers où il peut, encore une fois, rencontrer certaines difficultés.

Initiatives ministérielles

Ces mêmes personnes pourraient aussi rencontrer certaines difficultés dans le domaine aérien. Dans ce domaine, les personnes sont naturellement portées à se tourner vers Transports Canada. Celui-ci dit: «Eh bien, c'est la faute de la compagnie aérienne; c'est la faute du transporteur. Il faudrait que vous adressiez votre plainte ou votre revendication au Bureau de la concurrence. Il faudrait également adresser vos revendications à NAV Canada ou aux gestionnaires de l'aéroport, ou même aller jusqu'à l'agence de voyages ou même au transporteur qui, lui-même, peut porter plainte.»

• (1025)

Si on regroupe sous un même toit un tribunal qui a pour effet d'avoir un personnel qualifié et compétent, qui est moins onéreux et qui a pour but de traiter les causes dans de courts délais, le projet de loi C-34 pourrait être bénéfique pour l'ensemble de ceux qui auront à l'utiliser.

Le tribunal ne remplacera aucunement les instances judiciaires, mais offrira plutôt une alternative.

Le tribunal permet aussi de regrouper en une seule et même place les recours aux requêtes touchant le transport en général. Il est à noter que le tribunal ainsi créé ne traitera pas des cas lourds qui nécessitent des audiences avec présence des avocats.

Cela demande certains éclaircissements de la part du ministre des Transports. Quand on dit que le tribunal ne traitera pas de cas lourds qui nécessitent la présence des avocats, je pense qu'on aura besoin de spécifier quels sont les critères déterminant la lourdeur et la complexité de ces cas. Ce sera important.

On parlait tout à l'heure de raccourcir les délais pour quelqu'un qui se présente devant le tribunal. Toutefois, après l'étude du dossier, on pourrait trouver que c'est trop complexe et que cela demande la présence d'un avocat. Je pense que les fonctionnaires gérant ce projet de loi auront à déterminer à l'avance les critères sur la lourdeur et la complexité des cas.

On mentionne aussi dans le projet de loi qu'un conseiller est nommé à titre inamovible pour un mandat maximal de sept ans et que le mandat est renouvelable. Il est important de clarifier si c'est un mandat renouvelable totalisant sept ans maximum, ou si le mandat est renouvelable tous les sept ans. Il est important que le projet de loi soit plus clair sur cette question.

Relativement au droit d'appel, si un plaignant se voit débouté par le tribunal, mais veut revenir présenter sa cause, a-t-il le choix de le faire devant les mêmes conseillers doit-il demander que sa cause soit entendue par d'autres conseillers? Est-ce que quelqu'un qui a perdu sa cause dans une première instance et veut exercer son droit d'appel doit représenter son dossier devant les mêmes conseillers? À ce moment-là, il aurait peu de chance d'avoir une décision autre que celle déjà rendue en première instance.

Je pense qu'il serait de mise de prévoir que quelqu'un qui se représente devant le tribunal du ministère des Transports puisse le faire en demandant d'être entendu par d'autres conseillers.

En conclusion, comme je l'ai mentionné au départ, le Bloc québécois appuiera le projet de loi C-34. Nous sommes favorables à ce projet de loi car il a l'avantage de regrouper dans une même instance différentes lois relevant du ministère des Transports.

Il vise à raccourcir les délais de traitement qui, dans certains cas, seront presque immédiats. C'est une mesure qui semble peu onéreuse et qui propose un mode de fonctionnement simple et efficace. Le projet a le bon sens de vouloir simplifier les recours des citoyens.

Le Bloc québécois a toujours apporté sa collaboration lorsqu'il y avait une possibilité d'améliorer le système gouvernemental par la Chambre des communes. On ne peut pas critiquer un projet de loi lorsqu'on s'aperçoit que ce sera plus efficace, plus rentable et moins onéreux. Au moment du vote, le Bloc québécois appuiera le projet de loi C-34.

• (1030)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence.

Le projet de loi tend à établir le Tribunal d'appel des transports du Canada. Les députés néo-démocrates donneront leur appui au projet de loi et au principe de l'indépendance dans l'examen et la révision des décisions du ministère des Transports et l'audition des appels à leur sujet.

Ce tribunal sera composé de personnes compétentes en matière de transport, qui pourront évaluer avec exactitude les problèmes auxquels font face les employés et les employeurs dans le camionnage et les voyageurs.

Les voyageurs pourront faire connaître leurs opinions et obtenir des solutions. Le tribunal leur permettra de se faire entendre pour qu'on réponde à leurs plaintes. C'est là un dispositif qui faisait cruellement défaut.

Le projet de loi est relativement simple. Ce tribunal d'appel sera un prolongement du Tribunal de l'Aviation civile, prévu par la partie IV de la Loi sur l'aéronautique. Il est parfaitement logique d'entendre aux secteurs maritime et ferroviaire ce qui est déjà à la disposition du transport aérien.

Le Tribunal de l'Aviation civile a été une éclatante réussite. Le Tribunal d'appel des transports sera un organisme indépendant, quasi judiciaire, habilité à revoir des décisions en matière de transport et à entendre des appels à leur sujet. Il remplacera l'actuel processus de révision interne.

Nous sommes en faveur d'un examen plus rigoureux des décisions ministérielles et nous nous en félicitons. Il a toujours été préférable d'avoir un organisme distinct et impartial qui peut entendre les appels.

Il est certes nécessaire d'avoir un organisme distinct et impartial pour revoir les décisions du ministère des Transports. C'est la conclusion qui s'impose, à voir le comportement du ministère dans le dossier du règlement sur les heures de travail des camionneurs.

Les députés du NPD ont de vives inquiétudes au sujet du règlement sur les heures de travail des routiers. Le gouvernement libéral modifie le règlement pour que les camionneurs et les chauffeurs d'autocar puissent être sur la route 84 heures par semaine. Les députés doivent réfléchir à ce que ce peut être, tenir le volant d'un camion 84 heures par semaine.

Je vis dans une province où les camions causent déjà bon nombre d'accidents sur les autoroutes. Je ne peux m'empêcher de frissonner à la pensée que le nombre d'accidents pourrait augmenter considérablement si des chauffeurs épuisés devaient se retrouver derrière le volant.

Initiatives ministérielles

En appuyant la proposition de l'Alliance canadienne du camionnage qui pourrait forcer les camionneurs à travailler 84 heures par semaine, nous introduirions les règlements de loin les moins sévères dans tout le monde occidental.

Ce n'est pas là le genre de record que nous serions fiers de détenir. Les politiciens et les fonctionnaires semblent convaincus qu'il serait bon pour l'économie d'accroître la rentabilité de l'industrie du camionnage. On ne semble pas se préoccuper outre mesure des répercussions négatives que ces changements risquent d'entraîner, c'est-à-dire un plus grand nombre de décès et de blessures sur la route.

J'espère que cet exemple prouvera qu'il est nécessaire que le ministère mène une étude impartiale dans ce dossier. Le nombre d'heures de travail des camionneurs est une question importante et le Tribunal d'appel des transports du Canada pourrait se pencher sur la question. Un processus d'appel et de révision indépendant pourrait permettre d'éviter la tenue de poursuites judiciaires coûteuses. Ce n'est que logique.

À mon avis, le tribunal pourrait permettre de simplifier et d'accélérer tout le processus d'appel et de révision qui, dans ce domaine comme dans bien d'autres, y compris les droits de la personne et les indemnités en cas d'invalidité, est très lourd et frustrant pour les Canadiens.

Je suis heureuse de pouvoir dire que les néo-démocrates appuieront le projet de loi C-34. Nous verrons à nous assurer qu'il répond aux besoins des Canadiens.

• (1035)

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis encouragé par les remarques de la députée d'en face. La députée a passé pas mal de temps à étudier ce projet de loi. Je crois qu'elle le comprend très bien.

Pourrait-elle nous expliquer l'impact que ce projet de loi sur le tribunal d'appel pourrait avoir sur sa province? L'impact qu'il pourrait avoir sur cette région du Canada? L'impact qu'il pourrait avoir sur l'ensemble du Canada? Cela mérite en effet réflexion. La députée pourrait-elle m'aider à cet égard?

Mme Wendy Lill: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face pour ses commentaires. J'espère que le tribunal d'appel des transports du Canada s'attaquera avant tout aux graves problèmes que pose le réseau routier dans le Canada atlantique. Ce n'est un secret pour personne, je crois, que l'état des routes dans notre région est pire qu'ailleurs au Canada. L'état des routes au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse s'est terriblement détérioré au cours des cinq ou six dernières années.

J'aimerais que le tribunal se fasse l'écho des Canadiens de l'Atlantique et fasse clairement comprendre au gouvernement qu'il est temps de réinvestir dans l'infrastructure afin que l'on dispose d'un réseau routier et de transport public adapté aux besoins des habitants de notre pays, en tout cas de la Nouvelle-Écosse. Le Canada atlantique a toujours l'impression qu'on ne l'entend pas quand il s'agit de ces questions. Ce projet de loi est une occasion de plus pour les députés de dire ce qu'ils ont à dire et de faire clairement comprendre au gouvernement la nécessité d'investir dans le réseau des transports.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir, au nom de la Coalition, au sujet du projet de loi C-34. J'espère que la députée néo-démocrate n'est pas déçue de constater que ce projet de loi ne fait rien pour permettre aux provinces d'attirer l'attention du gouvernement sur la question de l'infrastructure.

Je crois être la seule à la Chambre aujourd'hui à avoir été présente lorsque le comité s'est réuni pour étudier ce projet de loi. Cette mesure donne simplement suite aux décisions que le gouvernement a prises concernant les lois sur l'aéronautique, la marine et les chemins de fer. Le projet de loi ne traite pas à l'heure actuelle du réseau de transport par camion.

Je suis heureuse d'entendre le ministre dire qu'il envisage d'autres mesures législatives en matière de transports. Au fil des ans, l'absence totale de planification gouvernementale dans ce domaine est devenue une de mes préoccupations. Si l'on nous annonce d'autres mesures législatives, il faut souhaiter que cela signifie que le gouvernement a réellement un plan sur les transports au Canada. J'espère que ce plan tient compte des réseaux de transport de tout le continent, et non seulement de notre pays, même si c'est le niveau national qui retient notre attention.

J'espère que le ministre reconnaît le fait que chaque mode de transport ne fonctionne pas isolément, et que le projet de loi en témoigne. Tous les modes de transport sont interreliés d'une façon ou d'une autre.

Le projet de loi C-34 est essentiellement une mesure législative de nature administrative probablement attendue depuis longtemps. Le Tribunal de l'Aviation, le prédécesseur du tribunal dont on propose la création, a réussi à répondre aux besoins et aux préoccupations de l'industrie de l'aviation.

J'espère que le nouveau tribunal conservera cette réputation et qu'il saura répondre aux besoins du transport maritime et ferroviaire. J'espère qu'au moment de nommer les membres du tribunal, on tiendra compte du fait que nous avons besoin de spécialistes non seulement dans le secteur de l'aviation, mais aussi dans les autres modes de transport.

Je crois que la création de ce tribunal tombe à point nommé, car en raison de modifications apportées dans le secteur du transport maritime, il y a un risque qu'au bout du compte, les gouvernements prennent des décisions qui soient contestées.

Il y a un an et demi, nous avons été saisis d'un projet de loi modifiant le fonctionnement du secteur maritime. Le nouveau tribunal aura une plus vaste portée et il permettra à l'industrie maritime de remettre en question certaines décisions prises à la suite de l'adoption de ce projet de loi. Le moment est tout à fait opportun pour apporter ce changement.

J'ai mentionné, lors des audiences du comité, que nous avons obtenu du ministère l'assurance que ce dernier a reçu les commentaires de l'industrie du transport maritime et ferroviaire concernant le tribunal et les activités auxquelles il participerait. Des porte-parole gouvernementaux dans le domaine des transports nous ont dit que les préoccupations de ces secteurs ont été prises en considération et que les membres de cette industrie trouvent le projet de loi acceptable. Les représentants de l'industrie ferroviaire ou maritime ne nous ont fait part d'aucune réserve. Le comité a donc jugé opportun d'aller de l'avant et de donner au gouvernement l'assurance que nous appuierons cette mesure législative.

Je suis heureuse, au nom de la Coalition, d'annoncer au gouvernement que nous appuierons l'accroissement des responsabilités du tribunal, de manière à ce qu'elles englobent l'industrie maritime et ferroviaire. Nous attendons avec impatience que les membres nommés au tribunal s'acquittent avec succès de leur mandat et qu'ils aident le gouvernement à prendre les bonnes décisions pour aider l'industrie du transport à progresser dans l'avenir.

Initiatives ministérielles

J'exhorte le ministre à envisager la planification du transport dans une optique plus vaste, qui comprenne tous les modes de transport, à l'échelle non seulement nationale, mais aussi continentale.

● (1040)

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de la députée, qui disait que le gouvernement n'a pas de politique nationale des transports. Je voudrais rappeler à la députée, qui siège à la Chambre depuis 1993, certains changements de fond que le gouvernement actuel a apportés à ce chapitre.

Nous avons adopté la Loi sur les transports au Canada en 1996, la politique aéroportuaire nationale, la loi sur Nav Canada, nous avons privatisé Air Canada, nous avons fait adopter la Loi maritime du Canada, le projet de loi sur la restructuration des transporteurs aériens, les parties 1 et 2 de la Loi sur la marine marchande du Canada et la Loi sur la responsabilité en matière maritime. Plus tôt dans mon discours, j'ai parlé du projet de loi que j'entends présenter plus tard.

Je rappelle également que j'ai lancé un avant-projet en matière de transports pour les 10 ou 20 prochaines années, qui nous permettra d'avoir un plan d'action complet.

J'espère que la députée reconnaîtra que le gouvernement travaille, en dépit de la crise qui frappe les transports aériens et d'autres secteurs des transports, à la mise en oeuvre d'une politique globale pour les années à venir.

Mme Val Meredith: Monsieur le Président, je prends bonne note de ce que le ministre vient de dire et j'ai hâte de voir la suite de l'avant-projet dont il a parlé.

Habituellement, cependant, un avant-projet et un plan précèdent le projet de loi. Normalement, le gouvernement adopte d'abord son plan, pour indiquer la ligne de conduite qu'il entend suivre, puis il présente son projet de loi de mise en oeuvre du plan. Le ministre vient de confirmer que, depuis des années, le gouvernement procède à la pièce. Le projet de loi ne s'inscrit pas dans un plan d'action général.

Je suis heureuse de constater qu'après huit ans au gouvernement, le ministre présente un avant-projet de politique des transports pour une période de dix ans et que, après huit ans, le gouvernement élabore enfin un plan.

● (1045)

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en mettant ce projet de loi de l'avant, le ministre des Transports a indiqué que c'était un gros morceau du casse-tête des transports. Ce n'est pas une approche fragmentée, contrairement à ce que l'intervenant qui m'a précédé a déclaré. Comme le ministre et le gouvernement l'ont dit, il témoigne d'une grande vision par rapport aux besoins en matière de transports.

Le vaste appui que recueille le projet de loi confirme l'engagement de certains des autres partis à la Chambre, qui l'estiment important et digne d'intérêt et d'appui. Au bout du compte, c'est précisément ce que nous verrons.

L'un des aspects du plan d'ensemble de notre gouvernement consiste à aborder les questions relatives aux transports dans l'esprit des valeurs chères au Canada et, plus important encore, dans le sens des besoins et des exigences des diverses régions aux quatre coins du Canada. La position du gouvernement fédéral est d'agir de manière à assurer que les choses se passent bien comme cela dans la réalité.

Le projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada, est une excellente mesure législative digne de mention. Je voudrais signaler certaines des choses qui découleront de son adoption.

Le Tribunal de l'aviation civile, TAC, est un organisme indépendant quasi judiciaire qui a été établi en 1986 pour examiner les décisions d'exécution administrative rendues aux termes de la Loi sur l'aéronautique. Voici un petit historique. Selon Transports Canada et la communauté aéronautique, le Tribunal de l'aviation civile s'est acquitté de sa tâche d'une façon satisfaisante pendant plus de 15 ans. Nous félicitons le Tribunal du bon travail qu'il a effectué au fil des ans. C'est un bon exemple de pratique exemplaire en matière de réglementation. Nous le félicitons et essayons de voir comment son travail pourrait s'appliquer dans d'autres domaines, car il s'est si bien acquitté de sa tâche au cours des dernières années.

Les examens et les appels des décisions d'exécution aux termes de la Loi sur l'aéronautique, qui étaient auparavant du ressort du ministre, des hauts fonctionnaires et des tribunaux, ont été confiés à un organisme administratif caractérisé par son indépendance, ses compétences, sa convenance, son caractère abordable, son équité et sa transparence. C'est une des grandes marques du Tribunal. Il a effectué cette transformation d'une façon qui correspond aux valeurs du Canada et à ce que les Canadiens attendent d'un organisme de réglementation.

À l'automne de 1988, nous avons tenu des consultations avec les divers secteurs des transports relativement à une proposition du ministre sur la transformation du TAC en un tribunal multimodal afin que les processus d'examen de l'exécution à la disposition du secteur aéronautique aux termes de la Loi sur l'aéronautique puissent également être offerts à d'autres secteurs des transports. Ces discussions se sont bien déroulées alors qu'on est parvenu à de très bonnes conclusions à la suite d'un grand dialogue avec les divers partenaires et intervenants dans le domaine du transport.

Les principales lois visées sont: la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur la sécurité ferroviaire. La nouvelle Loi sur la marine marchande du Canada proposée dans le projet de loi C-14 et la Loi sur les transports au Canada sont également visées. C'est le cas d'un grand nombre de lois dans ce très important domaine.

Le projet de loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada est basé sur les dispositions qui ont établi le Tribunal de l'aviation civile, la partie IV de la Loi sur l'aéronautique. Ces dispositions seraient abrogées par ce projet de loi.

● (1050)

Le projet de loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada traite d'abord des compétences de cette nouvelle instance en termes très généraux et aborde ensuite de la question de la nomination des membres, dont la désignation d'un président et d'un vice-président. Troisièmement, il traite des compétences des membres du Tribunal qui instruisent une affaire dans le contexte d'une révision ou d'un appel. En gros, ces affaires doivent être instruites par des membres possédant des compétences dans le secteur visé, bien qu'il y ait des exceptions à cette règle, notamment en ce qui concerne les affaires médicales ou d'autres problèmes connexes.

Article 31 du Règlement

Quatrièmement, il traite aussi de la nature des audiences du Tribunal, précisant notamment que des règles strictes de la preuve ne s'appliquent pas et que la norme de preuve à l'occasion des audiences repose sur la prépondérance des probabilités. Cinquièmement, il traite du pouvoir du Tribunal de tenir des audiences à huis clos dans des circonstances précises. Sixièmement, il aborde le pouvoir du Tribunal d'accorder des dépens dans des circonstances précises.

Ce sont des dispositions et des aspects importants. Ils soulignent l'engagement du gouvernement à assurer un cadre souple et équitable.

Le pouvoir du Tribunal de tenir des audiences à huis clos est plus vaste que celui du TAC. Le projet de loi préciserait que des audiences peuvent être tenues à huis clos dans les cas où elles risquent de provoquer la divulgation de renseignements médicaux personnels ou de renseignements commerciaux hautement confidentiels, et quand l'intérêt de la personne ou de l'entreprise à tenir l'information confidentielle est tel que cela l'emporte sur le principe de la publicité des audiences. La prudence et le gros bon sens sont de mise.

La capacité du Tribunal d'attribuer des dépens dans certaines circonstances est une nouveauté. Le TAC ne bénéficie pas d'un pouvoir comparable. Le Tribunal peut attribuer des dépens et ordonner le remboursement des frais lorsqu'une affaire qui lui est soumise est de nature vexatoire ou abusive, lorsqu'une des parties néglige de se présenter à une audience sans justification et lorsque le Tribunal accorde un ajournement à la demande d'une des parties sur bref préavis.

Ces mesures font ressortir le fait que ces gens sont sérieux, à juste titre d'ailleurs, car c'est un secteur très important de l'économie canadienne. Ils agiraient avec beaucoup de célérité. C'est exactement ce qui est indiqué ici et ce qui se produirait.

Le projet de loi traite de la compétence du Tribunal dans un sens très général, mais les pouvoirs précis du Tribunal et les pouvoirs de prise de décision sont énoncés dans diverses lois sur les différents modes de transport, qui sont mentionnées dans d'autres sections.

Le tribunal aurait un pouvoir comparable au pouvoir décisionnel du TAC et pourrait prendre des décisions définitives en matière punitive lorsque la sécurité n'entre pas en jeu. Il pourrait notamment évaluer une sanction pécuniaire administrative imposée par le ministre à un transporteur aérien pour infraction aux dispositions réglementaires. C'est un exemple de situation où le tribunal interviendrait.

Toutefois, si la sécurité, la compétence et les titres professionnels étaient mis en cause, par exemple dans le cas de la suspension du brevet d'un marin pour des raisons de santé, le tribunal n'interviendrait que pour confirmer la décision du ministre ou renvoyer le cas au ministre pour réexamen.

Ce sont des aspects très importants du tribunal. Ils mettent en évidence l'engagement du gouvernement de respecter la façon dont les choses doivent fonctionner au Canada. J'estime que c'est très important à cet égard.

Plusieurs des propositions d'amendement à la Loi sur l'aéronautique permettraient notamment de préciser le pouvoir du ministre de refuser de délivrer ou de modifier des documents d'aviation canadiens, en plus d'établir la compétence du tribunal au titre de telles décisions, par exemple, pour confirmer la décision du ministre ou renvoyer le cas au ministre pour réexamen, réviser les procédures d'évaluation par le ministre et revoir les sanctions pécuniaires administratives, autoriser le ministre à refuser de délivrer, de modifier, de renouveler ou à suspendre des documents d'aviation

canadiens si le demandeur ou le titulaire n'a pas payé des sanctions pécuniaires. Le tribunal ne pourra se prononcer sur ces décisions.

• (1055)

Deux autres modifications additionnelles valent la peine d'être signalées. Elles visent, d'une part, à clarifier la date d'entrée en vigueur de certaines décisions du ministre concernant les documents d'aviation canadiens et, d'autre part, à abroger la partie IV de la loi qui établissait le Tribunal de l'aviation civile, permettant ainsi une transition en douceur vers le nouveau tribunal.

D'autres modifications touchent la Loi sur la marine marchande du Canada. Ce nouveau projet de loi modifiera plusieurs lois à certains égards que je vais signaler. Les modifications proposées à la Loi sur la marine marchande du Canada établiront la compétence du Tribunal aux fins suivantes: à l'article 120, la suspension d'un certificat personnel en raison d'incapacité d'ordre médical; à l'article 125, la suspension ou l'annulation d'un certificat personnel en raison d'une fausse déclaration ou d'une fraude; à l'article 128, la suspension ou l'annulation d'un certificat étranger; à l'article 133, la suspension d'un certificat personnel en raison de condamnations pour certaines infractions; et à l'article 504, la suspension ou l'annulation d'un certificat personnel pour divers motifs.

Les dispositions concernant le processus d'examen par le Tribunal sont comparables à celles qui sont proposées dans le nouveau projet de loi sur la marine marchande, portant le numéro C-14. Le Tribunal assumera le rôle des arbitres. Cela est très important car la mesure opère ce genre de changement d'une façon qui est conforme à la politique du gouvernement et à l'excellente vision du ministre des Transports dans ce domaine très important.

Trois éléments sont à souligner. Premièrement, avant de suspendre ou d'annuler un certificat personnel, il faut donner un préavis de 30 jours à moins que le ministre n'introduise une requête ex parte devant le Tribunal demandant que la décision visant le certificat prenne effet immédiatement. Deuxièmement, dans les cas relatifs à des questions de compétence, de qualifications ou de sécurité, la marge de manoeuvre du Tribunal se limite à confirmer la décision du ministre ou à renvoyer l'affaire au ministre pour réexamen.

Le Président: Je suis désolé de devoir interrompre le député, mais il est temps de passer à autre chose. Après la période des questions, il lui restera sept minutes pour terminer son intervention qui sera suivie de questions et d'observations.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

MARGARET ARKINSTALL

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à la regrettée Margaret Arkinstall, pionnière, médecin, personne influente dans sa communauté et sa paroisse, épistolière, amatrice de musique et compositrice de chants de Noël pour sa famille.

Article 31 du Règlement

Au début des années 1930, Margaret et son mari assuraient des services médicaux dans le nord de l'Ontario. De nombreuses années plus tard, elle vient s'installer avec sa famille à York-Nord où elle continue à pratiquer la médecine et contribue à la fondation des services à domicile pour les personnes âgées de Newmarket. L'an dernier, elle est devenue membre de l'Ordre du Canada.

Âgée de plus de 90 ans, Margaret dirigeait un groupe appelé les Amis des nouveaux citoyens canadiens. Les discours de bienvenue qu'elle faisait à la fin de chaque session du Bureau de la citoyenneté constituent mon souvenir préféré de Margaret: avec éloquence, elle adressait un mot de bienvenue chaleureux à chacun des nouveaux Canadiens présents.

Ses talents étaient nombreux et remarquables. Les vies qu'elle a touchées et guéries sont trop nombreuses pour qu'on puisse les compter. Son esprit vif, son intelligence, sa ténacité, sa décence et sa grâce vont nous manquer.

* * *

● (1100)

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les producteurs agricoles ont l'impression d'avoir une cible sur le dos. Confrontés à un règlement inutile sur le contrôle des armes à feu, à des dispositions législatives bizarres sur les droits des animaux, à un projet de loi punitive sur les espèces en péril, à une campagne mal informée en faveur de l'étiquetage des produits contenant des OGM, les habitants des régions rurales ont tout lieu de se sentir menacés.

En plus, le gouvernement libéral s'emploie à essayer de convaincre les Canadiens que les agriculteurs ne jouissent pas de l'appui du public. C'est faux.

Depuis le mois de mars, le ministère de l'Agriculture a essayé à deux reprises de manipuler les résultats de sondages sur l'agriculture. Son propre sondage, dont il refuse maintenant de publier les résultats, révèle que 70 p. 100 des Canadiens pensent que le gouvernement devrait «faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la survie de la ferme familiale au Canada, même si cela signifie que l'impôt sur le revenu augmentera un peu».

Cela correspond aux sondages faits par l'Alliance canadienne et qui révèlent que plus de trois quarts des Canadiens estiment que les agriculteurs devraient recevoir des subventions pour les aider à soutenir la concurrence jusqu'à ce que les subventions à l'agriculture dans les autres pays diminuent.

Les producteurs agricoles sont peut-être pris pour cibles, mais pas par les Canadiens. Chose terrifiante, c'est le ministère qui est censé promouvoir l'agriculture qui les a dans sa mire.

* * *

LA SEMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine a été désignée Semaine de l'ergothérapie. L'Association canadienne des ergothérapeutes nous convie à prendre un moment pour nous donner des priorités équilibrées dans la vie, planifier nos activités, adopter un rythme de vie sain, et créer un environnement professionnel qui sera ordonné et moins stressant.

Les ergothérapeutes ont les compétences voulues pour nous aider à bien vivre. Ils collaborent à la création d'environnements professionnels conviviaux et aident les personnes à guérir de leurs blessures. Ils contribuent également à réduire le stress sur le lieu de

travail en aidant les individus à adopter un mode de vie réaliste et équilibré.

La réduction du stress est un objectif important pour l'ensemble des Canadiens. L'Association canadienne pour la santé mentale estime que le stress sur le lieu de travail et les maladies qui lui sont liées coûtent à l'économie canadienne 5 milliards de dollars par an. Le stress affecte également les individus hors de notre lieu de travail, notamment les personnes soignantes, les enfants, les parents qui ne travaillent pas et les personnes âgées.

Tâchons de prendre un moment pendant cette semaine pour définir nos priorités, planifier notre vie, ralentir notre rythme et nous organiser pour mener une vie plus heureuse, moins stressante et plus productive.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, nous célébrons l'entrepreneuriat. Dans ma circonscription, les petites entreprises fondent l'économie de nombreuses communautés réparties sur les trois comtés de Hastings, Frontenac et Lennox et Addington, des rives du Lac Ontario, dans le sud, au parc Algonquin dans le nord.

Avant de représenter les électeurs de ma circonscription en qualité de député, ma femme, Reta, et moi exploitons une épicerie de campagne dans le village de Camden-Est. J'en sais long sur les rêves, les compétences, la persévérance et le dur labeur que les chefs de petite entreprise, hommes et femmes confondus, investissent dans leur communauté.

Dans la grande majorité des cas, non seulement les chefs d'entreprise exploitent leur commerce, mais ils participent aussi à titre bénévole à différents conseils d'administration locaux, par exemple le conseil d'administration de la bibliothèque municipale locale, ou à des comités pour la protection de l'environnement. Il leur arrive souvent de servir leur municipalité à titre de représentant municipal élu ou de pompier bénévole.

Aujourd'hui, tandis que s'achève la Semaine de la petite entreprise, j'ai la joie de saluer les chefs d'entreprise qui oeuvrent dans ce secteur important, et de les remercier pour leur contribution à l'économie nationale et au tissu social de nos communautés. Je demande aux députés de se joindre à moi pour applaudir les chefs d'entreprise du Canada.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, les professionnels ont des manuels d'entretien pour nos voitures et nos appareils électriques, mais qu'en est-il de nos maisons? Comme la maison est le plus gros placement qu'on peut faire, il est logique de l'entretenir au fil des années.

Grâce aux gens de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les professionnels du secteur industriel disposeront d'un outil pour les aider à faire exactement cela. Le manuel complet de la SCHL fournit des renseignements précieux sur la façon d'entretenir les fondations, les murs et les éléments extérieurs de la maison de même que des renseignements sur les systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie.

Article 31 du Règlement

Les constructeurs, les fournisseurs de garantie et les gestionnaires immobiliers ont tous compris tout de suite les avantages d'un tel outil. Ce manuel, qu'approuvent l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et le Conseil canadien des programmes de garantie résidentielle, servira autant d'ouvrage de référence que de guide d'entretien à l'intention des constructeurs.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le printemps dernier, le gendarme Mike Ingles et la vice-directrice Jamie Doyle m'ont invité à discuter d'un projet de conférence sur le thème du respect, qui se déroulerait dans trois écoles secondaires. La semaine dernière, j'ai eu l'honneur de participer à la conférence en question, qui durait toute une journée dans chaque école.

J'ai prononcé le discours liminaire et dirigé trois ateliers par jour sur la violence parmi les jeunes. Les élèves participaient à tour de rôle à l'atelier de leur choix. Je n'ai pas le temps de nommer tous les orateurs, mais il y avait notamment: Dianne Sowden, dont la fille a été impliquée dans la prostitution et la drogue à l'âge de 13 ans; Jade Bell, une ancienne droguée qu'une surdose a clouée à un fauteuil roulant et qui doit s'exprimer par l'intermédiaire d'un ordinateur; et Rock Solid, un groupe de policiers qui s'inspirent de leur expérience pour encourager les jeunes à le dire lorsqu'ils sont maltraités, notamment.

Je tiens à rendre hommage aux organisateurs de l'événement et au personnel de l'école pour avoir mené à bien cette idée. Je félicite les élèves des écoles secondaires Len Shepherd, West Whalley et Guildford Park qui, par le respect qu'ils ont manifesté envers les orateurs, leurs enseignants et les uns envers les autres, ont fait de la conférence un énorme succès.

* * *

● (1105)

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À L'ÉPIDERMOLYSE BULLEUSE CONGÉNITALE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le samedi 27 octobre, j'aurai l'honneur d'assister à l'inauguration de la Semaine de sensibilisation à l'épidermolyse bulleuse congénitale, qui a pour but d'attirer l'attention sur cette maladie congénitale rare, pour laquelle il n'existe pas de traitement. Je félicite M. Kevin Campbell, de ma circonscription, pour sa détermination et les efforts qu'il a investis dans l'organisation de cet événement.

L'an dernier, le ministre de la Santé a annoncé la création des Instituts de recherche en santé du Canada et l'affectation de fonds afin de financer la recherche médicale. J'espère que, grâce à ces efforts, le jour viendra où cette maladie de la peau aux effets dévastateurs sera complètement éradiquée.

* * *

[Français]

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, le 22 octobre dernier, l'ADISQ reconnaissait l'exceptionnel talent de l'Orchestre symphonique de Laval en lui décernant le prix de l'album de l'année, catégorie musique classique, orchestre et grand ensemble.

Intitulé *Mozart*, l'album primé illustre avec brio la personnalité originale de l'OSL et le dynamisme de son chef, Jean-François Rivest.

Le critique musical, Claude Gingras, qui pourtant distribue les éloges avec beaucoup de parcimonie, a été séduit au point d'écrire, parlant de Jean-François Rivest et du pianiste Alain Lefèvre, ce qui suit: «Chef et pianiste confèrent à ces passages une exquise qualité de musique de chambre. En écoutant Rivest ou Lefèvre, c'est assez dire l'art extrêmement subtil avec lequel ils ont osé aller plus loin que Mozart lui-même».

L'OSL se distingue par son enthousiasme, sa fraîcheur et sa sensibilité; vieux d'à peine 15 ans, il démontre une maturité étonnante. La reconnaissance de l'ADISQ nous donne toutes les raisons de le croire destiné à un brillant avenir.

Bravo à l'OSL et à son chef, Jean-François Rivest. La population lavalloise est fière de vous.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, hier, on m'a accusé de traiter les droits en matière d'environnement et de travail comme des polluants. Il n'y a qu'à consulter le hansard pour voir que c'est absolument faux. Ce que j'ai dit, c'est ceci:

Les ministres de l'UE insistent pour que nous ne polluions pas les accords de libre-échange en cherchant à y insérer des normes sur l'environnement et le travail. Il est préférable de recourir à des accords parallèles.

Je trouve navrant que l'on déforme à ce point mes propos. Je remercie mon collègue, le député de Haliburton—Victoria—Brock, d'avoir essayé de clarifier les choses. J'espère qu'à l'avenir la députée néo-démocrate de Churchill s'en tiendra à la vérité.

* * *

MURRAY KRAUSE

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un éminent résident de Prince George, en Colombie-Britannique, se trouve à notre tribune aujourd'hui. Murray Krause est le directeur exécutif de la Central Interior Native Health Society de Prince George. Il a été élu conseiller municipal en 1993. Il siège au conseil d'administration du College of New Caledonia et est président de la commission consultative de Health Match B.C. Il est membre du comité provincial de coordination des services de santé en régions éloignées et rurales, président du comité interculturel et du comité permanent sur la jeunesse, à Prince George, et membre du groupe de travail pour la lutte contre les activités haineuses dans cette même ville.

Murray apporte une contribution majeure à la communauté. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait été proposé comme candidat au titre de citoyen de l'année et qu'il ait reçu cette distinction en l'an 2000.

[Français]

LES JEUX GAIS DE 2006

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, hier matin, nous avons appris la bonne nouvelle que Montréal sera l'hôte des VII^e Jeux gais, qui se tiendront à l'été 2006. On prévoit que les jeux attireront plus de 24 000 participants et 200 000 visiteurs. Voilà une excellente nouvelle pour Montréal et pour le Québec.

Cet événement enrichira notre vie culturelle et sportive, en plus d'apporter des retombées économiques d'environ 150 millions de dollars. Cette bonne nouvelle démontre l'ouverture d'esprit des Montréalais et le dynamisme de la communauté gaie.

Je voudrais souligner l'importante collaboration entre les trois paliers de gouvernement: le fédéral, le provincial et le municipal. Ce dossier est un exemple des grandes choses qui peuvent être réalisées lorsque nos gouvernements travaillent ensemble.

En terminant, permettez-moi de féliciter encore une fois les organisateurs et les promoteurs de la candidature de la ville de Montréal pour leurs efforts si bien réussis.

* * *

• (1110)

[Traduction]

LES ÉTANGS BITUMEUX DE SYDNEY

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, nous venons d'apprendre que les familles habitant près des étangs bitumeux de Sydney subiront un autre retard. Le rapport tant attendu sur le degré de danger que posent ces étangs pour les résidents de Whitney Pier est en cours de révision.

Je parle ici de l'un des pires désastres environnementaux jamais survenus au Canada et on ne fait rien à ce sujet sauf des études. Les familles vivent dans l'incertitude depuis des mois et elles apprennent maintenant qu'elles devront attendre encore six autres semaines avant de connaître la gravité du danger.

C'est scandaleux. Des êtres humains voient leur vie menacée. Les gens sont malades et meurent. On trouve, dans cette région, l'un des taux les plus élevés de cancers et d'anomalies congénitales de tout le pays. Un rapport publié en avril montrait qu'il existe au moins 35 toxines dans le voisinage de Whitney Pier, y compris de l'arsenic en concentration 70 fois supérieure à la limite acceptable.

Ce dernier retard équivaut à bricoler des statistiques pendant que la santé des gens se détériore. Le rapport doit être publié dès maintenant et les comités parlementaires sur l'environnement et la santé doivent immédiatement être saisis de la question. Il nous faut de l'action et non pas d'autres retards.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, en mai dernier, le Comité permanent du développement des ressources humaines remettait à la ministre un rapport unanime lui indiquant l'urgente nécessité d'aller au-delà du projet de loi C-2.

Près de cinq mois plus tard, le gouvernement libéral répond aux 17 recommandations en ne retenant aucune de celles-ci. Alors que six chômeurs sur dix continuent d'être exclus du régime d'assurance-emploi, la ministre s'est contentée de nous dire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Article 31 du Règlement

Hier, incapable d'indiquer le montant estimé du surplus de la caisse de l'assurance-emploi, elle a justifié son ignorance en disant qu'il s'agissait «d'un surplus notionnel».

La ministre a démontré une fois de plus qu'elle ne fait pas le poids au Conseil des ministres et que, dans les faits, elle demeure insensible aux réalités des travailleurs et des travailleuses.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, depuis les tragiques attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis, les Canadiens s'inquiètent de leur propre sécurité. Il faut être vigilant et aux aguets, mais ne pas paniquer. Les terroristes cherchent non seulement à détruire nos bâtiments et à tuer des innocents, mais aussi à changer notre façon de voir le monde autour de nous et à nous rendre soupçonneux les uns envers les autres.

Les terroristes ne réussiront pas. Les Canadiens vont continuer de vaquer à leurs activités quotidiennes. Nous allons voyager par avion, nous rassembler dans des lieux publics, nous occuper de nos activités professionnelles et personnelles.

Les Canadiens peuvent compter que leur gouvernement a pris et continue de prendre des mesures vigoureuses pour atténuer la menace terroriste. Il continuera de faire le nécessaire pour que les Canadiens soient en sécurité dans leur foyer, dans leurs quartiers et localités et dans tout ce grand pays qui est le nôtre.

* * *

LA SANTÉ

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, il semble qu'il y ait un premier éclopé dans la course à la direction du Parti libéral. Le ministre de la Santé implore le ciel pour pouvoir revenir dans la partie, avec le ministre des Finances, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Industrie. Il lance des passes qui ne sont pas captées, et l'entraîneur le remplacera peut-être très bientôt.

Tout d'abord, le ministre de la Santé s'est désolidarisé du gouvernement dans le dossier des OGM. Puis, il a complètement cafouillé dans l'achat du médicament Cipro, plongeant le gouvernement dans un grand embarras. Le...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Dewdney—Alouette sait certainement que les déclarations présentées en vertu de l'article 31 du Règlement ne peuvent servir de prétexte pour lancer une attaque contre un député. Je crois que le député fait une entorse au Règlement. Même s'il le dit avec tact, j'ai l'impression qu'il dépasse les limites.

* * *

[Français]

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, dans le cadre de son gala hors d'ondes, l'ADISQ a reconnu tout le talent de l'Orchestre symphonique de Laval en lui attribuant le prix Album de l'année dans la catégorie musique classique/orchestre et grand ensemble.

Questions orales

L'album primé, *Mozart*, regroupe deux oeuvres majeures du grand compositeur, soit le magnifique *Concerto n° 23*, plein de lumière, tendresse et joie de vivre, ainsi que la *Symphonie n° 41*, dite *Jupiter*, avant-gardiste et dramatique.

L'interprétation magistrale de ces oeuvres s'est méritée les plus grands honneurs grâce au pianiste de réputation internationale, Alain Lefèvre, et à la complicité du chef d'orchestre et directeur artistique de l'OSL, Jean-François Rivest, qui a su interpeller le talent de ses musiciens avec sa fougue habituelle.

Cette distinction consacre la position enviable de l'Orchestre symphonique de Laval sur l'échiquier national.

* * *

• (1115)

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le différend concernant l'industrie du bois d'oeuvre continue de faire souffrir les travailleurs et leurs familles et de pénaliser les économies canadiennes et américaines. Plus de 20 000 travailleurs forestiers ont été mis en disponibilité au Canada, l'économie nord-américaine plonge vers la récession et les consommateurs craignent de dépenser.

Mercredi dernier, j'ai encore une fois demandé au ministre de réunir les intervenants nationaux pour que le secteur forestier du Canada soit inscrit à l'ordre du jour avant que le département du Commerce des États-Unis ne prenne la semaine prochaine la décision antidumping prévue. Encore une fois, le ministre n'a pas annoncé la tenue d'une telle réunion.

Hier, deux associations américaines de consommateurs ont exhorté les négociateurs américains et canadiens à résister à l'envie d'imposer une taxe à l'exportation du bois d'oeuvre car les prix plus élevés nuisent à la consommation.

Le ministre ne peut pas renvoyer indéfiniment la balle dans le camp de l'industrie du bois d'oeuvre. Quand organisera-t-il la réunion des intervenants nationaux?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la liste des pays sûrs établie par les Nations Unies comprend les pays où aucun fugitif venant de là ne pourrait prétendre de façon crédible qu'il craint d'être tué, torturé ou persécuté à cause de ses croyances religieuses ou politiques. Le Canada, les États-Unis et la plupart des pays européens figurent sur cette liste.

Cette semaine, nous avons été choqués de voir le gouvernement voter contre une motion de l'Alliance canadienne voulant que le Canada n'accepte pas de fugitifs qui quittent les États-Unis pour venir demander le statut de réfugié de façon non légitime chez nous.

Nous apprenons maintenant que le gouvernement négocie avec les États-Unis une entente qui va dans le même sens que la motion de l'Alliance canadienne, celle-là même que le gouvernement a rejetée. Est-ce vrai?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Non, monsieur le Président. Le chef de

l'opposition ne comprend manifestement pas l'entente sur les tiers pays sûrs ni le fait que mes fonctionnaires s'entretiennent avec leurs homologues américains sur la façon de mieux coordonner nos activités et de mieux collaborer sur un vaste éventail de questions très importantes.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Très intéressant, monsieur le Président. Nous allons surveiller cela de près.

Le Comité de l'immigration a écrit en 1998, et je cite:

[...] cela compromet la crédibilité que de savoir que des gens arrivent au Canada sans documents de voyage...

Cela veut dire qu'ils ont détruit leurs documents pour venir ici.

[...] et se voient autorisés à entrer au pays et à demeurer en liberté en attendant l'audition de leur requête de statut de réfugié.

C'est une des faiblesses bien connues de notre système de détermination du statut de réfugié.

La ministre et le gouvernement changeront-ils d'idée et accepteront-ils la recommandation du comité et celle de l'Alliance canadienne voulant que tous les nouveaux arrivants suspects, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de documents, ne soient pas...

Le Président: La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, si nous croyons que des gens qui arrivent à un point d'entrée, que ce soit des demandeurs du statut de réfugié ou des visiteurs, pourraient présenter une menace à la sécurité du Canada, si nous ne savons pas qui ils sont ou si nos agents d'immigration ont des motifs raisonnables de croire qu'ils posent une menace, ces gens sont détenus. C'est un fait.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Ce n'est pas ce qui se produit en réalité, monsieur le Président.

[Français]

Un des éléments essentiels d'un accord bilatéral entre tiers pays sûrs est d'avoir une politique de visas commune. Les États-Unis ont des exigences plus élevées, avant d'émettre des visas, que le Canada.

La ministre de l'Immigration a-t-elle l'intention d'harmoniser notre liste de pays qui ont besoin de visas avec celle des États-Unis?

[Traduction]

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai essayé d'expliquer cela en détail hier à l'audience du Comité de l'immigration.

Nous avons discuté avec les États-Unis et d'autres pays, mais particulièrement avec les États-Unis, des tendances qui se dessinent dans le monde relativement à la nécessité d'exiger un visa ou encore à la possibilité de lever cette exigence. Ces discussions se poursuivent.

Le chef de l'opposition donne la mauvaise impression en laissant entendre que nous ne consultons pas. Il est certain que nous consultons, comme nous l'avons toujours fait d'ailleurs. Grâce à nos bonnes relations avec les États-Unis, mes fonctionnaires s'entretiennent pratiquement chaque jour avec nos voisins.

* * *

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Santé va maintenant se constituer un stock de vaccin contre la variole.

Questions orales

Je voudrais citer ce que dit mon manuel médical à propos de la menace terroriste:

La réapparition de la variole par suite de la diffusion délibérée du virus ne peut être écartée. Cependant, l'importance des dommages que pourrait causer un tel geste ne devrait pas être exagérée.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas procédé sans bruit au stockage du vaccin contre la variole au lieu de le crier sur tous les toits afin de détourner l'attention des problèmes liés au Cipro?

• (1120)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, cette question-là, à mon avis, est du genre de celles dont on pourrait discuter dans l'intérêt du public et de la santé publique.

Hier, devant le comité, j'ai répondu à une question du député de l'Alliance au sujet de ce que nous faisons à cet égard. J'ai répondu très franchement en disant qu'à l'instar des autres pays, nous prenons des mesures responsables pour protéger les Canadiens contre toute éventualité, et c'est exactement ce que nous continuerons de faire.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le texte se poursuit en ces termes:

La variole ne se répand pas rapidement, et une première manifestation ainsi causée (par le bioterrorisme) devrait être circonscrite en 3 ou 4 semaines.

Le ministre aurait facilement pu stocker ce médicament sans faire de tapage. Il aurait pu procéder comme dans d'autres pays au lieu de faire tout ce bruit.

Pourquoi le ministre a-t-il tenté de détourner notre attention de la bévée du Cipro en attirant l'attention des Canadiens sur autre chose pour les alarmer?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait poursuivre sa lecture, car si l'ouvrage qu'il lit est exact, il apprendra qu'il n'y a plus de stocks de vaccin contre la variole dans le monde.

Les stocks que nous avons datent d'il y a 25 ans. On travaille actuellement à la reconstitution des stocks. Quand j'ai rencontré le secrétaire Thompson aux États-Unis, je lui ai dit que le Canada souhaitait travailler avec les Américains à la fabrication de ce nouveau vaccin et que nous voulions participer au processus lorsque l'occasion se présenterait. Nous ferons de nouveau ce qui est nécessaire pour protéger la santé des Canadiens.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, en ignorant totalement un rapport que lui remettaient ses propres fonctionnaires, en juin 2000, à l'effet que le Canada n'était pas en mesure de faire face à une attaque bioterroriste, le ministre de la Santé a, de toute évidence, failli à la tâche. Tout récemment, il n'a même pas hésité à contrevenir à la loi pour masquer ses erreurs de jugement.

Est-ce que le ministre se rend compte que le message qu'il envoie à la population, c'est qu'il est prêt à tout pour masquer ses erreurs, même à violer la loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est très important pour les Canadiens et Canadiennes de savoir que Santé Canada travaille depuis des mois à se préparer pour des situations d'urgence ici, au Canada.

Entre autres choses, au mois de juillet 2000, nous avons ouvert le Centre d'urgences, à Santé Canada. Nous avons maintenant accumulé des stocks pharmaceutiques, des médicaments. Nous avons également mis en place des mesures pour coordonner les efforts afin de répondre aux situations d'urgence et nous allons continuer.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Santé peut bien se réfugier derrière l'urgence, mais il y a une chose qu'il doit assumer, et tout le monde l'a compris: l'approche que privilégie le ministre et son gouvernement, c'est que la fin justifie les moyens.

Est-ce que le ministre de la Santé admettra qu'une pareille approche est irresponsable et dangereuse, particulièrement en période de crise?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la chose la plus importante, pour moi et pour le gouvernement du Canada, c'est de protéger la sécurité de la santé des Canadiens et Canadiennes.

Et c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons maintenant les médicaments nécessaires. Il y a une semaine, ce n'était pas là; maintenant, ce l'est. Nous avons épargné de l'argent pour les Canadiens et Canadiennes.

Nous allons continuer de faire ce qui est nécessaire pour protéger la santé.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, selon les dires du ministre de la Santé, c'est parce que Bayer ne pouvait pas produire le médicament en 48 heures que le ministère a décidé d'enfreindre la loi et de s'approvisionner auprès d'Apotex, dont la commande devait être livrée trois semaines plus tard.

Comment le ministre peut-il expliquer qu'une pareille manigance, une manigance aussi honteuse, puisse protéger la santé de la population? Comment peut-il expliquer cela?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, ce que les Canadiens et les Canadiennes attendent de nous, comme gouvernement, c'est que nous agissions toujours pour les protéger.

En ce qui concerne le bioterrorisme, nous devons faire les choses nécessaires pour avoir accès aux médicaments, pour contrer les menaces.

Toute la semaine, nous avons discuté ici, à la Chambre, de ce qu'on a fait. Mais en bout de ligne, nous avons agi pour protéger la santé et nous avons maintenant les médicaments nécessaires.

• (1125)

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, Santé Canada a contacté Novopharm pour qu'il produise du Cipro et Novopharm a dit que c'était illégal, ce qui aurait dû alerter le ministre.

La question que tout le monde se pose aujourd'hui, c'est comment ce qui était illégal pour Novopharm pouvait devenir légal pour Apotex? Peut-il expliquer cela?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens et Canadiennes peuvent voir la réalité et les choses les plus importantes.

Et la chose la plus importante, c'est la santé, c'est de mettre en place les mesures pour répondre efficacement aux menaces.

C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons travaillé, à Santé Canada, pour mettre en place les médicaments nécessaires, et c'est maintenant fait.

*Questions orales***L'ASSURANCE-EMPLOI**

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le gouvernement a décidé d'ignorer les recommandations des membres du Comité permanent du développement des ressources humaines, appuyées par les libéraux, dans un rapport intitulé «Au-delà du projet de loi C-2», quant à la modification au programme d'assurance-emploi.

En prenant une telle décision, quelles seront les actions que l'APECA entrevoit prendre pour aider les personnes qui seront dans la situation du «trou noir» en janvier prochain?

L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, l'APECA travaille toujours en collaboration avec les communautés et les provinces du Canada atlantique pour le développement d'emplois, non pas à court terme, mais à long terme, et pour un développement économique durable.

J'invite le député à se joindre à moi et à travailler pour le futur du Canada atlantique.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, cela fait quatre ans que je me joins au gouvernement pour trouver des solutions pour nos régions, mais il n'a jamais pu en trouver.

L'assurance-emploi appartient aux travailleurs et aux travailleuses.

Au sujet de l'assurance-emploi, qu'est-ce que fera le ministre, à court terme, pour créer de l'emploi au mois de janvier qui vient pour que les gens de chez nous ne se retrouvent pas dans le «trou noir» dans lequel les libéraux les plongent chaque année?

L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, dans le Canada atlantique, on est très heureux des actions de l'APECA dans le domaine du développement économique. On compte déjà 62 000 emplois de créés au Canada atlantique et on continue à travailler avec la communauté.

À court terme, il y a le Programme d'infrastructures entre le Canada et les provinces. On est à l'avant-garde du reste du Canada en ce qui concerne la signature d'ententes avec les communautés et les provinces.

* * *

[Traduction]

LE SCRS

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le rapport du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité soulève certaines préoccupations relativement aux priorités du SCRS. Il semble que nos agents du SCRS à l'étranger soient tellement occupés à traiter les demandes des revendicateurs légitimes du statut de réfugié qu'ils n'ont pas le temps de surveiller et d'arrêter les clandestins qui constituent une menace pour notre sécurité nationale.

Nous avons appris hier l'existence d'un passager clandestin muni d'équipement de haute technologie dans un conteneur devant être envoyé au Canada, mais c'est par les autorités italiennes et non par le SCRS que nous l'avons appris.

Pourquoi le solliciteur général n'a-t-il pas émis une directive ministérielle à l'intention du SCRS, l'enjoignant de tenter d'identifier les immigrants qui pourraient chercher à entrer illégalement au

Canada et de les empêcher de le faire plutôt que de s'occuper uniquement de la paperasserie.

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que l'individu a été découvert en Italie.

Il ne faut pas oublier non plus que la GRC et le SCRS travaillent en collaboration avec les autorités italiennes et celles de partout ailleurs au monde pour s'assurer que les personnes qui constituent une menace pour la sécurité de notre pays ou d'autres sont traduites en justice.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le premier ministre semble croire que tous les réfugiés qui pourraient être des terroristes arriveront au pays par avion. On se souviendra de celui qu'on a appelé «cargo boy», soupçonné d'appartenir à l'organisation terroriste al Qaïda, qui a été arrêté au cours d'une inspection régulière en Italie, ce qui montre bien que les gens voyagent encore par bateau.

Les bateaux doivent communiquer avec les douanes 96 heures avant leur arrivée. La Garde côtière, qui est notre première ligne de défense depuis que les libéraux ont fait disparaître la police portuaire, a perdu 250 postes. Ses radars ne couvrent que 20 p. 100 du territoire.

Comment le gouvernement peut-il justifier les mesures qu'il a prises qui ont laissé toutes nos côtes dans un tel état de vulnérabilité face à la menace terroriste? Que se passera-t-il si les terroristes décident tout simplement de ne pas appeler avant de se pointer?

● (1130)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est encore une fois un bon exemple qui prouve que les services de sécurité de partout au monde travaillent en collaboration. Il est important de pouvoir compter sur un service de renseignement de sécurité et sur un service de police efficaces, et au Canada, nous le pouvons.

Je crois que ce qui s'est passé hier en Italie est un bon exemple de ce que la collaboration peut faire pour assurer la sécurité de tous les pays.

* * *

LA SANTÉ

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous devons encourager la recherche et le développement au Canada pour que nos travailleurs aient accès à des emplois durables et rémunérateurs. Pour faire de la R et D au Canada, les entreprises ont besoin de lignes directrices claires qui soient inscrites dans la loi et d'un engagement du gouvernement à les appliquer et à les faire respecter.

Comment les entreprises qui font de la R et D peuvent-elles croire que le Canada est un endroit sûr pour faire des affaires et y embaucher des travailleurs, si le gouvernement lui-même viole la Loi sur les brevets?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre à la question parce que je me suis penché récemment sur les dispositions législatives en cause. Je peux dire au député que nous les respectons. Les brevets servent à récompenser et à stimuler l'innovation.

Questions orales

Cette semaine, nous avons rencontré le titulaire du brevet, Bayer, et nous avons réglé la question. La solution est excellente pour les Canadiens parce que nous avons obtenu l'accès aux médicaments dont nous avons besoin à un prix privilégié. Et pour y parvenir, nous n'avons pas dépensé un cent de plus qu'il ne fallait.

Le député sait que nous observons la Loi sur les brevets. Nous respectons aussi la nécessité de protéger la santé des Canadiens.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la réalité, c'est que le gouvernement n'a pas respecté la Loi sur les brevets.

Le ministre de la Santé se défend en faisant valoir le résultat final. En fait, le fabricant du médicament générique et celui du médicament d'origine sont deux sociétés d'envergure. Ces deux sociétés ont besoin de lignes directrices claires inscrites dans la loi pour investir au Canada et pour fournir aux Canadiens des médicaments dont ils ont besoin.

Comment le gouvernement peut-il violer arbitrairement ses propres lois?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que nous avons pris des mesures pour protéger la santé des Canadiens.

Quand le brevet faisait problème, nous avons rencontré son titulaire et nous avons réglé la question. Mais ce qui était réellement en cause au cours de la dernière semaine, ce n'était pas tellement la Loi sur les brevets que la question de savoir si nous étions en mesure de protéger la santé des Canadiens si quelque chose arrivait. Nous le sommes.

* * *

[Français]

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement et son ministre de la Santé cafoillent en situation d'urgence potentielle et la conclusion de leurs actions est que le gouvernement peut juger bon d'enfreindre la loi.

En parallèle, le Parlement travaille sur un projet de loi antiterroriste, le projet de loi C-36, et plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer les abus possibles auxquels cette loi pourrait conduire.

Comme le gouvernement démontre clairement qu'il réagit avec excès en cas de crise, le vice-premier ministre est-il prêt à apporter des modifications importantes au projet de loi C-36, notamment en y incluant des clauses crépusculaires?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous allons sérieusement étudier toutes les recommandations du comité. Je désire aussi remercier l'honorable député du Bloc québécois qui appuie une mesure fédérale très importante.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, tout le monde sait que la panique est mauvaise conseillère. Les actions du ministre de la Santé, cette semaine, en sont la preuve. C'est dans les cas d'urgence et de crise que les contrôles démocratiques sont le plus nécessaire.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous assurer qu'au minimum, son gouvernement va s'engager à inclure des clauses crépusculaires dans son projet de loi pour lutter contre le terrorisme?

[Traduction]

M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève un bon argument, et ce sont les conseils

donnés par les comités du Sénat et de la Chambre qui étudient le projet de loi C-36. Le premier ministre et la ministre de la Justice ont répété maintes fois à la Chambre que le gouvernement, bien qu'il ait présenté les solutions qu'il privilégie, est disposé à tenir compte de tous les conseils raisonnables donnés par ces comités.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, d'abord, le solliciteur général soutient que la GRC et le SCRS ont suffisamment de fonds et de personnel. Ensuite, il se met à expliquer pourquoi il faut injecter plus de fonds dans les forces de sécurité. Le fait est que c'est lui qui a sabré les forces. Maintenant, les enquêtes de la police et du SCRS sont reléguées au second plan parce que la GRC manque d'effectifs.

Le solliciteur général cessera-t-il de faire des tours de passe-passe avec la GRC et veillera-t-il immédiatement à ce qu'elle ait suffisamment de personnel pour que rien ne soit relégué au second plan?

• (1135)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déclaré maintes fois à la Chambre que, dans le dernier budget et depuis le dépôt du dernier budget, le gouvernement a affecté quelque 2 milliards de dollars à la sécurité publique pour assurer la sécurité de notre pays.

Ces quelques dernières semaines, nous avons dégagé environ 100 millions de dollars de plus pour les services de police et de renseignement. Nous avons mis sur pied un comité de la sécurité publique afin de fournir d'autres fonds ou d'autres technologies en cas de nécessité.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre parle des fonds affectés depuis le dépôt du budget. Il y a si longtemps que le budget a été déposé que nous ne nous en souvenons plus.

Le CSARS signale que le SCRS est tellement débordé qu'il lui faudra peut-être des années pour déterminer si de nouveaux arrivants dans notre pays risquent de poser une menace pour la sécurité. Il était déjà débordé bien avant le 11 septembre. Depuis, sa charge de travail a considérablement augmenté.

Je pose encore une fois la question au solliciteur général: quand le SCRS obtiendra-t-il les fonds nécessaires pour recruter d'autres agents, afin qu'aucune personne qui pose une menace pour la sûreté et la sécurité des Canadiens n'entre en douce dans notre pays?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le directeur du SCRS a répété maintes fois qu'il disposait des ressources financières voulues pour remplir son mandat. En fait, il y a seulement une semaine, nous avons affecté 10 millions de dollars à ce secteur.

Je suis conscient de l'arriéré qui existait dans l'examen des cas liés à l'immigration. Cependant, je peux dire au député que cet arriéré n'existe plus.

Questions orales

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, tout au long des négociations sur les changements climatiques, à Bonn, en juillet dernier, le Canada a publié ses quatre exigences en pleine page du journal de la conférence.

À la fin de la conférence, il obtenait les quatre exigences nécessaires à la ratification du Protocole de Kyoto, à savoir: des mécanismes de marché, des puits de carbone, des mécanismes de développement propre et un régime d'observance.

Si le ministre a obtenu tout ce qu'il voulait à Bonn, pourquoi le Protocole de Kyoto n'est-il toujours pas ratifié?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est vrai qu'à Bonn, nous avons réussi d'une façon vraiment très satisfaisante, et je félicite le vice-premier ministre, l'honorable député de Windsor-Ouest, pour son travail.

Il faut ajouter que le gouvernement du Canada ne peut pas agir sans avoir l'appui des provinces et sans les consulter. On veut avoir les consultations les plus étendues possible, avec tous les secteurs, y inclus les provinces, avant de prendre la décision sur la ratification par le Canada.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien qu'une motion unanime a été adoptée à l'assemblée nationale pour demander au fédéral qu'il ratifie le Protocole de Kyoto.

La réalité, c'est qu'à Bonn, le ministre posait quatre exigences, et ces quatre exigences sont rencontrées.

Les Canadiens et les Québécois se posent une question aujourd'hui: quelles nouvelles conditions posera le Canada à la veille de la Conférence des parties, à Marrakech, qui débute la semaine prochaine?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer le député que le ministre de l'environnement de la province de Québec a appuyé la position de l'Ontario et de l'Alberta, à l'effet qu'il faut avoir davantage de consultations avec les provinces avant la ratification. Cela était en dépit de la résolution de l'assemblée nationale du Québec, et c'était il y a une semaine seulement.

* * *

[Traduction]

PARCS CANADA

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis le 11 septembre, cela saute aux yeux que la bataille que nous livrons contre le terrorisme exige la contribution de tous les agents de la GRC.

Est-ce que la ministre du Patrimoine canadien peut expliquer à la Chambre pourquoi des agents de la GRC jouent le rôle de gardiens de parc alors que des professionnels qualifiés restent sur la touche?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a une entente entre Parcs Canada et la GRC. Comme mon collègue le sait, la GRC fournit un soutien à plusieurs agences gouvernementales, et il se trouve que Parcs Canada est l'une de ces agences.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis étonné de voir le ministre répondre à cette question. Il ne peut pas diriger son propre ministère. Pourvu qu'il ne s'occupe pas des parcs.

Parcs Canada dépensera plus de 40 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour que 140 agents de la GRC appliquent la loi dans les parcs.

Le ministre n'est-il pas d'avis que le versement de 40 millions de dollars pour des activités de lutte contre le braconnage est un gaspillage absolu de ressources précieuses et limitées au moment même où nos agents de la GRC réclament davantage de ressources dans la lutte contre le terrorisme?

● (1140)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je refuse de m'abaisser au niveau de langue que mon collègue a choisi pour formuler sa question.

Comme je l'ai dit, la GRC assure la sécurité dans de nombreuses agences, notamment Parcs Canada, veillant de ce fait à ce que la loi soit respectée par tous. Nous continuerons dans ce sens.

* * *

LE TERRORISME

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales. Le gouvernement a élargi le mandat du CANAFE et lui a octroyé des fonds additionnels afin qu'il combatte les activités terroristes au Canada.

Le secrétaire d'État pourrait-il dire à la Chambre comment ça va fonctionner et quels seront les avantages pour les Canadiens en général?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, le CANAFE a actuellement pour mandat de lutter contre le blanchiment d'argent. Nous avons élargi son mandat afin de lui permettre de repérer les fonds servant à financer des activités terroristes. Hier, nous avons annoncé que nous allions lui octroyer 10 millions de dollars de plus.

Ce n'est là qu'une partie de la lutte menée par le gouvernement contre le terrorisme. Le gouvernement a annoncé récemment que les fonds annoncés l'an dernier pour la défense, la sécurité et la lutte antiterroriste seraient portés à 1,8 milliard de dollars, ceci grâce à l'octroi de 280 millions de dollars additionnels.

* * *

L'APECA

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'APECA. Son ministère a produit un rapport qui indique que le Canada atlantique perdra 23 000 emplois au cours des 26 prochains mois. Le ministre qualifie ce problème de très bénin.

Le ministre croit-il que le chômage aura des conséquences bénignes sur les dizaines de milliers de travailleurs de l'Atlantique et leurs familles qui sont sans travail ou sur le point d'être mis à pied?

Comment le ministre peut-il faire preuve d'une telle désinvolture envers ces bonnes gens qui doivent survivre avec des prestations d'assurance-emploi réduites, des paiements de transfert aux provinces réduits et les dépenses tout à fait insuffisantes de son gouvernement en matière d'aide sociale et d'infrastructure?

Questions orales

L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de cette très bonne question. Le rapport a été rédigé juste après les événements tragiques du 11 septembre et nous éprouvions alors de la difficulté à faire traverser la frontière à nos biens. Grâce au bon travail de mes collègues, la situation a été beaucoup moins grave que prévu.

J'ai rencontré, ce matin, le premier ministre Lord, qui me l'a confirmé. J'ai parlé à des fonctionnaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et je suis très optimiste en ce qui concerne l'avenir du Canada atlantique.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que le programme d'infrastructure était inadéquat avant le 11 septembre. La communauté de North Preston, par exemple, a un besoin urgent d'un centre récréatif. Ce projet d'infrastructure est une priorité pour la municipalité régionale de Halifax. Où sont les fonds du gouvernement fédéral? Les résidents de North Preston ont besoin de ce centre immédiatement, mais le programme d'infrastructure est sous-financé.

Le ministre va-t-il s'engager à accroître l'importance et à accélérer la mise en oeuvre de ce programme dans la région atlantique, pour que des communautés comme North Preston puissent obtenir les installations dont elles ont besoin?

L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie encore une fois la députée de sa question. Je me suis rendu à North Preston il y a quelques semaines. J'ai visité les lieux et j'ai parlé aux gens de leur projet. Je suis tout à fait d'accord avec la députée et avec la municipalité.

Je ne crois qu'il y ait un problème de sous-financement. Selon moi, il s'agit plutôt d'une question de mise en oeuvre. Le gouvernement a rapidement lancé les programmes d'infrastructure au Canada atlantique. Le programme dont il est question ici fait actuellement l'objet d'un examen et d'une évaluation environnementale. J'espère obtenir une réponse favorable.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD): Monsieur le Président, hier, devant le Comité permanent de la santé et devant cette Chambre, le ministre de la Santé a insisté sur le fait que tous les renseignements pertinents au dossier Cipro étaient inclus dans l'affidavit de son ministère, et que celui-ci répondait à toutes nos questions.

Or, on apprend qu'une deuxième compagnie générique, Novopharm, a été approchée le 15 octobre pour remplir la demande d'approvisionnement en Cipro.

Si l'affidavit était effectivement complet, pourquoi ne mentionne-t-il pas Novopharm?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les faits sont maintenant clairs pour les députés de la Chambre et le public. Ce qui est clair, c'est que Santé Canada et mes fonctionnaires ont toujours agi de bonne foi pour protéger la santé des Canadiens et canadiennes et pour assurer l'accès aux médicaments nécessaires.

Nous allons continuer agressivement de prendre les mesures nécessaires pour protéger la population.

• (1145)

[Traduction]

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, à la fin de cette semaine, le ministre de la Santé s'est retrouvé coincé. Permettez-moi de rappeler au premier ministre ses propos lorsqu'il était dans l'opposition. Il affirmait à l'époque:

...tous les ministres du Cabinet que je présiderai devront assumer l'entière responsabilité de ce qui se passe dans leur ministère. S'il y a du gâchis dans un ministère, personne ne sera pointé du doigt. C'est le ministre qui devra en assumer l'entière responsabilité. S'il y avait des erreurs [...] les gens qui ne peuvent se défendre eux-mêmes ne seraient pas pointés du doigt et ne seraient pas exposés aux critiques du public.

Or, pourquoi le premier ministre a-t-il laissé le ministre de la Santé faire reposer la responsabilité de ce gâchis dans son propre ministère sur des fonctionnaires subalternes?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je renvoie immédiatement la balle à mon collègue en affirmant qu'il n'a vraiment pas compris ce qui s'est passé cette semaine.

Cette semaine, nous avons appuyé les fonctionnaires qui, de bonne foi, ont pris des mesures pour la protection de l'intérêt public. Nous avons appuyé nos fonctionnaires et nous nous sommes renseigné pour savoir ce qui s'était vraiment passé. Nous n'avons pas permis à une grande société pharmaceutique d'intimider nos fonctionnaires et de prétendre qu'ils avaient menti.

Nous avons défendu nos fonctionnaires. Nous avons adopté l'attitude appropriée. Nous avons également protégé la santé des Canadiens et le gouvernement est fier qu'il en soit ainsi.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, contre la recommandation du Bureau de la concurrence, Air Canada a obtenu un délai de six mois à l'issue d'un recours devant le tribunal de la concurrence intenté par la société WestJet pour fixation d'un prix abusif.

Le tribunal a accepté les arguments de la société Air Canada, selon laquelle la restructuration entreprise au lendemain du 11 septembre l'avait empêchée de consacrer le temps nécessaire à sa défense. Or, Air Canada a eu amplement le temps de démarrer son nouveau service de vols à rabais, Tango, pendant cette période.

Pourquoi le ministre est-il déterminé à préserver Air Canada au moyen de solutions provisoires qui ne vont pas résoudre les problèmes de compétition à long terme de l'industrie du transport aérien?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue sait que le projet de loi C-26, qui a été adopté récemment, accorde au Bureau de la concurrence le pouvoir de traiter des questions de fixation de prix abusif.

Le recours au tribunal de la concurrence a été fait après communication des constatations du commissaire. Le tribunal a jugé bon d'ajourner les procédures, et cette décision n'a rien à voir avec le gouvernement. Le tribunal est un organisme quasi judiciaire qui examinera la question en temps opportun.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous devons conclure que le gouvernement libéral a constamment fait fi de l'avis de son propre commissaire à la concurrence dans ce dossier.

Questions orales

Les mesures prises par le gouvernement à l'égard de l'industrie du transport aérien au Canada constituent un échec lamentable. Au nombre des victimes de l'incompétence libérale, notons les Lignes aériennes Canadien International, Greyhound, Air Nova et RootsAir. Et le gouvernement doit maintenant soutenir Canada 3000.

Le ministre croit-il que les Canadiens ne voient pas que l'aide de 75 millions de dollars accordée à Canada 3000 ouvre la voie à un renflouement majeur d'Air Canada?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis très surpris. L'Alliance canadienne, ou le Parti réformiste, comme il s'appelait alors, avait appuyé la politique du gouvernement. Il n'avait enregistré aucune dissidence. Dans le projet de loi C-26, nous avons donné suite aux recommandations du commissaire à la concurrence. Je prierais donc le député de vérifier les faits.

Pour ce qui a trait à l'annonce faite hier soir concernant Canada 3000, il dit aux Canadiens que le gouvernement a tort d'accorder une aide financière à court terme à la deuxième compagnie aérienne à faire concurrence à Air Canada. Est-ce la position de l'Alliance?

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, hier, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a semé des doutes sur une éventuelle capture d'Oussama ben Laden, et affirmait que la campagne en Afghanistan serait plus difficile que prévu.

Le ministre de la Défense partage-t-il les doutes de son homologue américain?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, on fait tout ce qui est possible pour anéantir le terrorisme. Nous savons que bon nombre des attentats terroristes qui surviennent sur cette planète, dont ceux du 11 septembre, sont le fait du réseau Al Qaïda et d'Oussama ben Laden. Tous les efforts sont mis en oeuvre pour lutter contre cette organisation et ses supporters talibans. Tous les efforts sont mis en oeuvre pour cibler uniquement les membres du réseau terroriste et non les civils en Afghanistan. Ce pays et son peuple souffrent depuis longtemps. En fait, nous devons poursuivre la lutte contre les talibans et le réseau Al Qaïda.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, dans un contexte où de plus en plus de citoyens s'interrogent sur l'actuelle stratégie de la coalition sur les frappes en Afghanistan, et leurs effets sur les populations civiles, que doit-on comprendre du message du gouvernement américain, qui semble lui-même remettre en cause sa propre stratégie des bombardements en Afghanistan?

• (1150)

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, il est impossible de discuter publiquement de tous les aspects d'une stratégie. Nous n'allons pas avertir Oussama ben Laden et ses fidèles de la prochaine stratégie que nous adopterons contre eux.

On dit depuis le début que cette campagne ne sera pas uniquement militaire et qu'elle ne sera pas de courte durée.

Tout comme les Américains, nous sommes aussi absolument déterminés à faire disparaître la menace terroriste qui a frappé les États-Unis et qui pèse sur notre pays et tous les autres pays du monde qui tiennent à la liberté.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Force opérationnelle interarmées 2 est très bien formée pour son rôle consistant à secourir des otages dans notre pays. Prétendre que cette unité est destinée à jouer le rôle de forces spéciales dans des opérations outre-mer n'est qu'un moyen de camoufler le fait que le gouvernement libéral a fait une erreur, en 1995, en démantelant le Régiment aéroporté du Canada.

Le ministre met inutilement en danger la vie de soldats canadiens en tirant le maximum de nos ressources limitées pour camoufler ses erreurs.

Reconnaîtra-t-il aujourd'hui que le Canada a besoin d'une unité comme le Régiment aéroporté du Canada pour poursuivre, à l'échelle internationale, la lutte contre le terrorisme?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, voilà beaucoup de propos dénués de sens.

La FOI 2 participera à ces activités. C'est une force bien entraînée. Elle possède le matériel nécessaire pour s'acquitter de ce travail. Elle est l'équivalent des organisations des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays alliés avec lesquelles elle travaillera.

Je crois que nous pouvons être fiers de nos Forces armées. Nous ne devrions pas les dénigrer comme le fait l'Alliance. Nous devrions les appuyer.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, n'oublions pas les leçons de l'expérience en Somalie, sachant que des soldats canadiens seront en danger si on les utilise outre-mer dans des fonctions qui ne leur conviennent pas. Tout ce que le gouvernement a appris jusqu'à maintenant, lorsque les Forces canadiennes ont besoin d'aide, c'est à blâmer les soldats canadiens et à démanteler les ressources militaires au lieu de régler les problèmes.

Le Canada et, bien entendu, ses alliés, ont besoin plus que jamais d'unités comme le Régiment aéroporté du Canada. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à donner aux militaires canadiens les ressources de première ligne dont ils ont besoin et à remettre activement en service le Régiment aéroporté du Canada?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, non, nous ne rétablirons pas le Régiment aéroporté du Canada, mais la première partie de la question de la députée portait sur les ressources.

Depuis trois ans, le gouvernement a accordé trois milliards de dollars supplémentaires pour les ressources. Le gouvernement a dit très clairement que nous veillerons à ce que nos Forces canadiennes aient toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter des tâches que nous leur confierons. Nous ne leur demanderons pas de s'acquitter d'une mission pour laquelle elles n'ont pas reçu la formation ou les ressources nécessaires. Le gouvernement leur donnera ce dont elles ont besoin pour lutter contre le terrorisme.

Questions orales

[Français]

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique commentait récemment sur les répercussions économiques des événements du 11 septembre sur la région de l'Atlantique et ses marchés touristiques du nord-est des États-Unis.

Le ministre responsable de l'APECA peut-il dire à cette Chambre en quoi ces renseignements favoriseront l'adoption de stratégies futures de promotion du tourisme qui seront avantageuses pour la région de l'Atlantique?

[Traduction]

L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Tout le monde a son jour, monsieur le Président.

[Français]

C'est grâce aux bonnes ententes entre l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les provinces atlantiques qu'on est capables de minimiser les retombées néfastes des événements du 11 septembre.

Un excellent exemple de partenariat est celui de l'industrie touristique du Canada atlantique où, en commun avec le gouvernement du Canada, les provinces atlantiques et l'industrie touristique offrent cette année un investissement de cinq millions de dollars pour faire la promotion du Canada atlantique dans les États du nord-est des États-Unis.

J'invite les Américains et tous les Canadiens à se rendre en région atlantique.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, les fonctionnaires qui travaillent sur la colline du Parlement ont reçu des super gants de caoutchouc pour ouvrir le courrier. Ce prophylactique à cinq doigts n'est pas une solution.

D'après le ministre américain de la Santé, la technologie permet à l'heure actuelle de mettre au point de l'équipement pour débarrasser le courrier de bactéries comme le bacille du charbon.

Que fait le Canada pour se procurer ce nouvel équipement afin de protéger les travailleurs et les clients de Postes Canada? La Société canadienne des postes est-elle en train d'investir dans un équipement d'assainissement du courrier?

• (1155)

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de poser ici la question.

En ce moment-même, le président de la Société canadienne des postes s'entretient à Boston avec ses homologues américains de l'administration postale afin de trouver ensemble une solution à ce problème.

Le député sera étonné d'apprendre que nous aurons le même équipement et les mêmes machines que les Américains. Nous voulons nous assurer de protéger tous les postiers et tous les Canadiens.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la sûreté du système postal suscite manifestement beaucoup d'inquiétude. Il est essentiel que les Canadiens aient confiance dans leur système postal pour mener une vie normale et pour que l'économie fonctionne normalement.

Je crois que la technologie canadienne de fabrication peut servir à anéantir cette arme du terrorisme. Le ministre peut-il nous dire comment l'industrie canadienne est encouragée à mettre au point, à produire et à mettre en marché cette nouvelle technologie?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme la situation est urgente à l'heure actuelle, nous allons collaborer avec nos voisins afin de nous assurer que tout le monde est protégé.

Entre-temps, si l'industrie canadienne produit des outils que nous pouvons utiliser, tant mieux, car notre objectif est de veiller à ce que nos 50 000 et quelques postiers soient protégés et que tous les Canadiens soient protégés. La Société canadienne des postes fera tout en son pouvoir pour assurer cette protection.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DU REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, dernièrement, nous apprenons que plus de 380 000 Canadiens ne recevaient pas le Supplément du revenu garanti, alors qu'ils y ont droit.

Ce sont des millions de dollars qui sont littéralement volés aux plus démunis de la société par Développement des ressources humaines Canada.

Est-ce que la ministre du Développement des ressources humaines a l'intention d'éliminer le seuil de rétroactivité fixé à 11 mois, afin que les personnes âgées reçoivent l'argent qui leur est dû?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, on sait très bien que la question du Supplément du revenu garanti est maintenant sous étude par le Comité permanent du développement des ressources humaines, dont je fais partie, bien entendu, et que nous sommes presque prêts à soumettre un rapport à la ministre.

Dès que ce rapport sera entre les mains de la ministre, nous verrons comment elle réagira.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, le permis communal octroyé à la première nation de Burmt Church pour la pêche à des fins alimentaires, sociales et cérémoniales cet automne a expiré à minuit samedi dernier.

L'expiration du permis marque la fin d'une pêche que beaucoup de Canadiens attendaient avec inquiétude. Beaucoup d'autochtones et de non-autochtones vivant autour de la baie de Miramichi se sont demandés si on verrait à l'automne 2001 une répétition des conflits ouverts de 1999 et 2000.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans pourrait-il dire à la Chambre où en est le dossier des pêches touchées par le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Marshall?

Questions orales

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellente question.

[Français]

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons constaté que la situation à Burnt Church, cette année, a bien évolué.

Comme on le sait, Burnt Church a toujours été une situation relativement explosive en ce qui concerne la pêche. Cette année, le permis de subsistance qui lui a été délivré a fait en sorte que la communauté a pu s'approvisionner en homards, principalement, et ce, en respectant les règlements et la loi.

D'autre part, cela fait en sorte qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, parce qu'il faut en arriver à une entente à long terme avec Burnt Church. Nous ferons en sorte de travailler très fort au cours de l'hiver pour en arriver à une entente avec cette communauté autochtone.

* * *

[Traduction]

LE PROJET DE LOI ANTITERRORISTE

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Royaume-Uni et les États-Unis, les deux principaux acteurs dans la guerre contre le terrorisme, comprennent que des pouvoirs policiers accrus doivent s'accompagner de freins et contrepoids plus forts. Les deux pays ont adopté des dispositions permettant d'indemniser les personnes arrêtées à tort ou dont la propriété a été endommagée par suite de l'application de ces nouvelles lois antiterroristes.

Si le gouvernement ne veut pas accepter une disposition de temporisation afin de protéger les libertés civiles canadiennes, modifiera-t-il le projet de loi C-36 de manière à garantir la pleine indemnisation financière des Canadiens qui pourraient être arrêtés par erreur en vertu du nouveau dispositif antiterroriste?

• (1200)

M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il existe dans la législation canadienne des règles bien établies en vertu desquelles les gouvernements peuvent être tenus civilement responsables des actes commis par erreur par des policiers ou des procureurs. Ces recours civils sont bien sûr toujours à la disposition des Canadiens si les autorités publiques empiètent sur leurs droits d'une façon ou d'une autre.

* * *

[Français]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, la Cour fédérale entendra finalement la cause des 6 000 fonctionnaires, notamment ceux du Bureau du vérificateur général, du SCRS et de l'Institut de recherche en santé, lesquels tentent d'obtenir l'équité salariale.

Hier, la présidente du Conseil du Trésor a laissé entendre qu'elle soutiendrait les employeurs. Peut-elle préciser sa pensée? Veut-elle dire les soutenir financièrement pour des recours légaux ou pour payer l'équité salariale?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je pensais avoir été très claire hier. J'ai dit que le

règlement sur l'équité salariale, qui s'est appliqué il y a quelques mois, s'adressait uniquement aux employés pour lesquels le Conseil du Trésor était l'employeur.

Par ailleurs, pour ce qui est des employeurs distincts, s'ils sont capables de faire la démonstration qu'ils ont un problème d'équité salariale dans leur propre organisation, le Conseil du Trésor est prêt à les soutenir, ce qui nous avons d'ailleurs fait pour certains de ces employeurs distincts. C'est dans ce contexte que le Conseil du Trésor peut intervenir.

* * *

[Traduction]

LA LÉGISLATION SUR LES BREVETS

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Santé a dit qu'il avait des opinions très arrêtées sur les multinationales pharmaceutiques. Cette semaine, il a certes montré qu'il ne se souciait pas beaucoup de la Loi sur les brevets concernant les médicaments.

Nous aimerions beaucoup savoir si la position du ministre de la Santé va se borner à des déclarations musclées. Le ministre mettrait-il un point final à cette dure semaine en mettant les choses au clair et en disant à tous les Canadiens s'il appuie, oui ou non, la Loi sur les brevets de Mulroney?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que c'est vendredi et que l'opposition a peine à finir la semaine, épuisée d'avoir tourné en rond pendant cinq jours. Même pour ces députés, il doit être évident que la grande question de la semaine a été celle de la protection de la santé publique, celle de savoir si les Canadiens auront ce dont ils ont besoin en cette période difficile et dangereuse.

Il est tout aussi évident que le gouvernement, le ministre de la Santé et Santé Canada ont pris des mesures pour protéger la santé publique. Nous avons acquis ce dont nous avons besoin à de bonnes conditions pour les Canadiens. Nous continuerons d'agir de la même façon.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le solliciteur général a dit: «Nous avons renforcé la Garde côtière en exigeant des navires qu'ils l'informent de leur présence 96 heures à l'avance.» Les propres collaborateurs du solliciteur et les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans responsables de cette question vous diront qu'il incombe au capitaine de faire cet appel. Si le navire n'appelle pas, nous ne savons pas qu'il est en eaux canadiennes parce que les compressions ont presque éliminé la Garde côtière, la couverture par radar n'étant plus que de 20 p. 100.

Les terroristes ne devraient-ils pas au moins faire confirmer leur réservation avant de pouvoir entrer du Canada?

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la décision qui a été prise par notre gouvernement est de faire en sorte, effectivement, que les bateaux avisent 96 heures avant leur arrivée dans les eaux canadiennes plutôt que 24 heures, compte tenu de la situation actuelle.

La même situation qui prévalait quand c'était 24 heures prévaut pour la période de 96 heures. Les gens de la Garde côtière travaillent en très étroite collaboration avec les gens des douanes, ceux de Transports Canada et également avec la Garde côtière américaine, pour faire en sorte qu'on ait une action concertée pour le bien et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

AFFAIRES COURANTES

• (1205)

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Madame la Présidente, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 2 octobre, votre comité a étudié le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence, et a convenu, le jeudi 25 octobre, d'en faire rapport sans proposition d'amendement. Est déposée une copie du procès-verbal des réunions 33, 35 et 36.

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le trente-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la composition des comités permanents et du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments.

Madame la Présidente, si la Chambre y consent, je propose que le trente-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit adopté.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre donne-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Initiatives parlementaires

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je dirai qu'après avoir écouté attentivement le débat et les arguments de certains députés de la Chambre, il est juste de conclure que le projet de loi C-34, Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada, est un bon projet de loi et qu'il mérite d'être appuyé. J'invite tous les députés à appuyer ce projet de loi dans le meilleur intérêt du pays.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il y aura consentement unanime pour que nous disions qu'il est 13 h 30 et que nous passions directement aux initiatives parlementaires.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1210)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA PRÉROGATIVE ROYALE DE CLÉMENCE

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD) propose:

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconnaître et confirmer, lorsqu'il traite les demandes d'exercice de la prérogative royale de clémence, le principe voulant que la vie de tous les Canadiens et Canadiennes, y compris celle des personnes handicapées, doit être traitée et perçue comme étant traitée également sous le régime de la loi.

Madame la Présidente, j'aimerais proposer la motion M-372 aujourd'hui pour fins de débat à la Chambre. La motion demande au Cabinet d'accorder toute l'attention voulue à la sécurité des personnes handicapées lorsqu'il traite des demandes d'exercice de la prérogative royale de clémence.

Initiatives parlementaires

La motion a trois objectifs : donner aux parlementaires l'occasion de discuter d'une question qui ne fait pas encore l'objet d'un débat public, mais qui est sur le point d'être discutée sur la place publique; donner au Cabinet des orientations sur une question importante pour des millions de personnes handicapées; garantir aux personnes handicapées et à leurs familles que leur gouvernement protège leurs droits et leur vie en vertu de la loi.

Ce qui m'a amenée à rédiger cette motion, c'est l'annonce, au printemps dernier, par les avocats de Robert Latimer qu'ils avaient l'intention de demander sa libération anticipée à la suite de sa condamnation pour meurtre au deuxième degré de sa fille Tracy.

L'affaire Latimer est si connue au Canada à l'heure actuelle que je ne suis pas certaine qu'il soit bien utile d'entrer trop dans les détails. Cependant, je connais les effets que ce crime a eus sur des milliers de personnes handicapées et sur leurs familles.

Depuis ce matin d'octobre, il y a presque huit ans, où Robert Latimer a assis Tracy, sa fille de 12 ans, dans la cabine de son camion et a installé un tuyau pour que le monoxyde de carbone envahisse la cabine et la tue, il serait juste de dire que les personnes handicapées sont passées par toute la gamme des émotions en attendant de voir comment les tribunaux du pays allaient traiter l'affaire.

Des milliers de personnes handicapées et ceux qui les aiment et qui s'en occupent regardaient et attendaient que le procès Latimer suive son cours. Ils retenaient leur souffle, ils avaient le coeur serré en attendant de savoir avec quelle sévérité le plus haut tribunal du pays jugerait le meurtre d'un des éléments les plus vulnérables de notre société. En effet, la sévérité de la décision rendue devait envoyer un message clair à tous les Canadiens au sujet de la gravité de tout crime commis contre une personne handicapée. Ils ont attendu en retenant leur souffle.

Je me rappelle un témoin qui a comparu devant le Sous-comité de la condition des personnes handicapées. Cette personne a déclaré que si le crime de Robert Latimer restait impuni, s'il était acceptable qu'il tue ainsi sa fille, cela remettait en question tout le sens de sa propre vie, qui tournait autour de sa fille gravement handicapée qui exigeait des soins 24 heures sur 24. Ce témoin a ajouté que cela lui faisait très peur.

Une femme souffrant de nombreuses infirmités m'a dit «Que pourrait-il m'arriver si j'avais une mauvaise journée, un mauvais mois ou même une mauvaise année? La personne qui s'occupe de moi pourrait-elle décider que, par compassion, il serait préférable de me faire mourir?»

Ce sont des situations horribles à envisager, mais ce sont des choses auxquelles les personnes vulnérables pensent sans cesse. Elles se disent très préoccupées du fait que toute l'attention était tournée vers le père et non vers sa fille Tracy qui avait perdu la vie.

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire a publié un livre intitulé *Notre vie, notre voix. Des familles parlent de vies qui valent la peine d'être vécues*. Comme on le souligne dans le texte, le livre a été publié parce que «La sympathie à l'égard de Robert Latimer et les appels à la clémence sont fondés sur la perception selon laquelle la vie de Tracy ne valait pas la peine d'être vécue. Nous espérons que les témoignages dont les familles ont généreusement fait part aideront les gens à apprécier que nous aimons et nous valorisons nos enfants.»

Par exemple, un père de l'Ontario a affirmé que la principale raison pour laquelle ils ne sont pas d'accord avec Robert Latimer est que ce dernier considérait que la vie de sa fille avait peu de valeur parce qu'elle était handicapée. Il y avait d'autres options qu'il n'a pas

retenues et il a préféré mettre un terme à la vie de sa fille, comme il l'aurait fait avec un animal de ferme malade.

Ce sont là quelques-uns des commentaires que j'ai entendus et lus. Ce sont des commentaires durs et effrayants de la part de membres d'une communauté de personnes handicapées qui attendent que le plus haut tribunal du pays rende sa décision.

Et voilà que le 18 janvier 2001, la Cour suprême du Canada a maintenu la condamnation de Robert Latimer et une peine minimale de 10 ans de détention pour le meurtre de sa fille Tracy. Ce faisant, la Cour a reconnu l'égalité de Tracy Latimer en vertu de la loi.

Avec cette décision, la Cour suprême reconnaît que la Charte des droits garantis à tous les Canadiens le droit à la vie et à la sécurité et à une protection égale en vertu de la loi, sans égard à leurs capacités physiques ou mentales.

Dans sa décision, la Cour suprême a reconnu que la dénonciation d'un comportement illégal est l'un des objectifs du prononcé des peines, tel que défini à l'article 718 du Code criminel.

• (1215)

La dénonciation devient beaucoup plus importante au moment de déterminer les peines à prononcer dans les cas où il y a un degré élevé de planification et de préméditation et où l'infraction et les conséquences sont fortement médiatisées, afin que des peines rigoureuses dissuadent tout individu ayant le même genre de dispositions. Cela est vrai dans la mesure où une victime est une personne vulnérable parce qu'elle est sidatique ou handicapée, par exemple.

La peine minimale de dix ans a été prononcée contre Robert Latimer pour avoir supprimé la vie de sa fille Tracy, mais malheureusement ce cas pénible semble n'avoir aucune fin. Une requête spéciale de clémence n'a pas encore été déposée, mais devrait l'être sous peu, selon l'annonce donnée sur le site web des amis de la famille, robertlatimer.com.

L'Association canadienne des libertés civiles fait circuler une pétition demandant la libération de Robert Latimer, en vertu d'une prérogative royale de clémence prévue par le Code criminel.

La motion que je parraine aujourd'hui exhorte le Cabinet à réfléchir sérieusement avant d'agréer une requête en vue de l'exercice de la prérogative royale de clémence, qui risque de diminuer la sécurité des personnes handicapées. Je crois que le véritable message que le Cabinet enverrait s'il réduisait la peine de Latimer serait que le meurtre d'une personne handicapée n'est pas un crime grave, les personnes handicapées n'étant pas égales aux autres citoyens devant la loi.

On parle beaucoup de sécurité à l'heure actuelle. Ce mot a une charge émotive très forte depuis les événements horribles du 11 septembre. Je tiens à ce qu'on me comprenne bien. Je crois qu'il faut accroître la sécurité aux aéroports et aux frontières, mais on ne semble pas comprendre ce que signifie la sécurité pour de nombreuses personnes handicapées.

Avoir la sécurité, c'est avoir accès à des services, au travail, au logement et à des soins de santé, sachant qu'on ne risque pas à tout moment de ne pas pouvoir faire ce que font les autres. Avoir la sécurité, c'est aussi ne pas craindre de compter sur autrui pour littéralement vivre.

Ce qui a le plus nui à cette forme de sécurité, c'est le débat public entourant la condamnation de Robert Latimer pour le meurtre de sa fille Tracy. Dans cette affaire, les médias ont constamment mis l'accent sur le criminel, et non sur la victime. On semble penser que la vie de Tracy Latimer avait moins de valeur que celle des autres, parce qu'elle avait des troubles médicaux particuliers.

En Saskatchewan, un juge de première instance a laissé entendre que la peine devrait être de deux ans au lieu de dix. Cela représente environ 20 p. 100 d'une peine habituelle. Le juge a tenté de mettre au rang de loi une thèse qui aurait pu créer un précédent, à savoir que la vie d'une personne handicapée pourrait être mise à rabais comme un T-shirt vendu chez Zellers pendant une journée de soldes. Je remercie le ciel que la Cour suprême du Canada ait refusé d'accepter cette thèse.

Cependant, le danger actuel, c'est qu'il existe un mouvement qui dit que le juge de première instance avait raison, que la Cour suprême du Canada avait tort, et que le Cabinet devrait gracier Robert Latimer. Ce mouvement n'est pas minime. Comme je l'ai déjà dit, il comprend des organismes comme l'Association canadienne des libertés civiles, qui possède même son site Web chantant les louanges d'un père aimant.

Je ne vois pas comment un organisme dont le mot d'ordre est «La liberté de personne n'est protégée à moins que la liberté de tous ne soit protégée» ne comprend pas qu'il est dangereux de dire que notre système de justice devrait prévoir des exceptions dans le cas «des pères pleins de compassion qui tuent leur fille».

Il ne m'appartient pas de décider si Robert Latimer aimait sa fille. Il ne m'incombe pas de juger de l'état de santé de Tracy. Il ne m'appartient pas de refaire le procès d'une affaire qui a déjà été portée devant les tribunaux. En fait, les représentants élus sont les dernières personnes qui devraient faire le procès de cas individuels.

Cependant, en tant que parlementaire, il m'appartient de faire respecter la loi. En tant que parlementaires, il nous appartient de donner au Cabinet notre opinion sur l'application de l'article du Code criminel qui porte sur la clémence.

Le code dit qu'une personne condamnée pour meurtre au deuxième degré doit purger une peine d'emprisonnement à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. Le code ne dit pas que cette disposition ne s'applique pas si le coupable était un père aimant, si la victime était gravement handicapée, si le coupable était un bon agriculteur ou avait de bons avocats. En fait, le code est dénué d'échappatoires en cas de meurtre, et j'en remercie le ciel.

• (1220)

Si on fait preuve de clémence dans l'affaire Latimer, on envoie aux milliers de fournisseurs de soins, de qui les gens vulnérables dépendent pour leur existence même, un message leur disant que, s'ils décident de façon unilatérale d'enlever la vie à une personne qu'ils soignent, les conséquences seront différentes si l'on croit qu'ils ont agi dans l'intérêt de cette personne.

Notre travail aujourd'hui consiste à envoyer au Cabinet un message disant que nous devrions être toujours vigilants en ce qui a trait aux besoins réels et perçus des personnes handicapées, de nos voisins qui ont besoin de l'aide d'autres personnes pour faire leurs activités quotidiennes.

Un de mes collègues ici m'a demandé récemment pourquoi, selon moi, on ne tenait pas compte pleinement des personnes handicapées dans ce contexte. Je crois que les faits sont assez éloquents. Notre histoire, même notre histoire récente, nous montre que les personnes handicapées sont le plus souvent les dernières à être prises en

Initiatives parlementaires

considération et les premières à être oubliées dans les politiques officielles.

Trop souvent, notre société récompense les forts et ceux qui savent se faire entendre et oublie les faibles et les vulnérables. C'est pourquoi nous, à la Chambre des communes, devons parler pour eux. N'oublions pas que, il y a cinquante ans à peine, la politique officielle prévoyait la stérilisation des handicapés mentaux dans certaines régions du Canada.

Récemment, nous avons vu le gouvernement sabrer dans les programmes de soutien du revenu comme les prestations d'invalidité du RPC, dans le soutien aux provinces au titre de l'aide sociale, dans le soutien à la construction de logements abordables et accessibles, et dans les programmes d'emploi. La crainte que la vie des personnes handicapées ne soit encore sous-estimée, tout comme le juge de la Saskatchewan a, à mon avis, sous-estimé la vie de Tracy Latimer, est une crainte bien fondée.

En terminant, je demande aux députés de parler en faveur de cette motion. Nous devons envoyer un message aux Canadiens handicapés. Nous devons leur dire que nous les avons entendus et que nous ne sous-estimerons pas leur vie dans l'application de nos lois. Nous devons envoyer au Cabinet un message clair disant que tous les Canadiens sont égaux et que nous, à la Chambre des communes, ne croyons pas que la peine imposée pour avoir enlevé la vie à une personne devrait être réduite parce que la victime était handicapée.

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de parler aujourd'hui de la motion M-372 présentée par la députée de Dartmouth. Comme le savent les députés, notre système juridique a généralement pour but de servir le bien commun, et toutes les personnes sont égales devant la loi.

Je crois aussi qu'il y a des circonstances où l'application de la loi peut entraîner pour une personne des conséquences inattendues ou non intentionnelles. Elle peut causer un préjudice exagéré ou une inéquité disproportionnée par rapport à la nature de l'infraction, voire même de la sentence.

Il se peut également qu'il n'existe pas d'autre solution juridique pour corriger une telle inégalité ou inéquité, et que toutes les voies légales normalement disponibles aient été épuisées. En pareille situation, la personne peut demander un recours connu sous le nom de prérogative royale de clémence.

Cette prérogative est très peu connue de la majorité des Canadiens. Certains députés pourraient eux aussi ne pas très bien la connaître.

La prérogative royale de clémence constitue la plus vieille forme de réparation ou d'intervention pour corriger un tort ou une injustice. Elle découle du pouvoir absolu qu'avaient les monarques, c'est-à-dire les rois, les reines et les empereurs, de rendre justice ou d'exercer leur clémence. Ceux-ci pouvaient condamner quelqu'un à la prison ou écarter une peine qu'ils jugeaient trop sévère. Ils pouvaient imposer la peine de mort ou commuer une telle peine à leur gré.

Bien sûr, les temps ont beaucoup changé depuis que les monarques exerçaient ce pouvoir absolu. La justice est aujourd'hui administrée en vertu de ce qu'on appelle la règle de droit. L'exercice d'une autorité absolue a été remplacé par un système de lois administré par un pouvoir judiciaire indépendant, selon des procédures clairement définies qui garantissent à tous une application régulière de la loi. C'est comme cela que les choses devraient fonctionner.

Initiatives parlementaires

Cependant, comme je l'ai dit au début de mon intervention, il peut arriver des circonstances où la règle de droit et l'application régulière de la loi entraînent des conséquences imprévues et que la personne n'ait d'autre recours que d'invoquer la clémence, en vertu de la prérogative royale de clémence.

Au Canada, la prérogative royale de clémence est exercée par le Gouverneur général en vertu de lettres patentes stipulant les pouvoirs de ce bureau ou du gouverneur général en conseil aux termes du Code criminel. La prérogative royale de clémence n'est pas uniforme. Elle ne s'applique pas de la même façon dans tous les cas. Elle est fonction du cas de chacun.

Il est important de bien comprendre cela, car la plupart des gens pensent que la prérogative royale équivaut en quelque sorte à exonérer un individu reconnu coupable et à supprimer la peine prononcée par le tribunal. Ce n'est vrai que dans le cas de ce qu'on appelle le pardon absolu, qui est rarement accordé.

Le pardon absolu n'est accordé qu'aux individus dont il a été prouvé qu'ils étaient condamnés à tort. Toutefois, il existe déjà une disposition à cet égard dans le Code criminel. Par exemple, une personne condamnée à tort peut interjeter appel auprès du Procureur général du Canada en vertu de l'article 690 du Code criminel du Canada.

Ces 20 dernières années, le pardon absolu n'a été accordé à aucun individu condamné à tort pour une infraction au Code criminel. On a toujours interjeté appel en vertu de l'article 690 du Code criminel du Canada.

L'autre possibilité, c'est le pardon conditionnel. Là aussi, le pardon peut prendre plusieurs formes. Par exemple, la personne peut être libérée avant la date à laquelle elle aurait pu l'être en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Toutefois, la personne demeure sous la surveillance et le contrôle d'un agent de liberté conditionnelle.

Une autre possibilité, c'est la remise de la peine, qui ne peut être accordée que par le Gouverneur général, ou encore la mise de côté du casier judiciaire en vertu de la Loi sur le casier judiciaire.

Il s'est produit aussi de nombreux cas où une erreur judiciaire ou une anomalie dans l'administration de la justice ne pouvait être corrigée qu'au moyen de la prérogative royale de clémence.

• (1225)

Il pourrait arriver, par exemple, qu'un tribunal n'ait pas le dossier ou ait perdu le dossier d'une personne ayant payé une amende, ce qui rendrait cette dernière inadmissible à la clémence en vertu de la Loi sur le casier judiciaire.

Je rappelle que la clémence ne s'applique que dans des cas exceptionnels et qu'elle n'est accordée qu'aux personnes très méritantes qui ont été condamnées pour des infractions à une loi fédérale. Il s'agit d'une solution de dernier recours, utilisée lorsque tous les autres recours ont été épuisés.

La clémence s'applique aux personnes qui ont été reconnues coupables et condamnées à une peine et qui ont, par voie de conséquence, subi un préjudice indu non voulu par le législateur ou par les magistrats.

Prenons le cas d'une personne condamnée à la prison à perpétuité pour un meurtre au second degré. Supposons qu'on diagnostique chez cette personne un trouble grave du système nerveux central qui engendre la paralysie et des difficultés d'élocution. Le pronostic médical étant peu encourageant, les médecins recommandent unanimement que la personne soit transférée dans un établissement de soins de longue durée.

La clémence pourrait être accordée à cette personne parce que le fait de la garder en détention pourrait lui causer un préjudice plus grave que ce qui avait été prévu, en raison de l'insuffisance des soins qui pourraient lui être prodigués en prison.

En pareil cas, la clémence pourrait prendre la forme d'un pardon conditionnel qui permettrait au détenu d'obtenir sa remise en liberté, sous la surveillance d'un agent des libérations conditionnelles.

La prérogative royale du pardon est appliquée selon des principes généraux qui ont évolué au fil du temps et qui visent à assurer un traitement juste et équitable.

Premièrement, l'indépendance de la magistrature doit être respectée, c'est-à-dire qu'il doit exister des motifs plus solides et plus précis de recommander une mesure qui pourrait être différente de la décision du tribunal.

Deuxièmement, le requérant doit avoir épuisé tous les autres recours en vertu du Code criminel ou des autres lois pertinentes. La prérogative royale de clémence n'a pas été conçue pour contourner cette obligation.

Troisièmement, la prérogative royale de clémence est prévue seulement pour les cas exceptionnels où les considérations de justice, d'humanité et de compassion l'emportent sur l'administration normale de la justice.

Quatrièmement et surtout, il faut prouver qu'il y aurait une grande injustice ou que le châtement serait trop sévère et disproportionné eu égard au délit ou à la conséquence prévue de telle ou telle sanction. Pour évaluer cela, il faut examiner chaque requête strictement selon ses mérites.

La clémence ne sera pas envisagée si les difficultés éprouvées par le requérant résultent des conséquences normales de l'application de la loi. Il ne s'agit pas d'un mécanisme pour examiner les mérites de la loi existante ou du système judiciaire en général.

La prérogative royale de clémence est utilisée avec beaucoup de parcimonie. La clémence n'est accordée que dans les cas où il est prouvé que le châtement serait trop sévère par rapport aux conséquences prévues d'une peine et où il n'existe aucun autre recours judiciaire. Elle est sans entraves en ce sens qu'elle permet d'appliquer la sanction la meilleure compte tenu de la situation de l'individu en question.

La motion dont nous sommes saisis vise à demander aux députés de reconnaître, lorsque le gouvernement examine les requêtes en vue de l'exercice de la prérogative royale de clémence, le principe voulant que la vie de tous les Canadiens, y compris celle des personnes handicapées, doit être traitée et perçue comme étant traitée également devant la loi.

Si l'on doit prendre la motion du point de vue de la personne qui demande la clémence, je dirais que la prérogative royale de clémence, de par sa nature même, est surtout centrée sur l'individu. Elle dépend uniquement du requérant et non de la situation d'autres personnes, qu'il s'agisse de parents, d'amis ou d'autres membres de la collectivité.

Initiatives parlementaires

Si la motion de la députée doit être prise du point de vue de la victime, j'inviterai alors les députés à se demander s'il convient que nous imposions des limites ou des conditions à l'exercice de la prérogative royale de clémence. Je leur demanderai aussi si la Chambre a le pouvoir constitutionnel d'imposer de telles limites.

J'espère que mes observations auront jeté un peu de lumière sur cette question très importante. C'est une question qui intéresse vivement de nombreux Canadiens. Je tenais manifestement à éclaircir des points que j'avais soulevés dans mon allocution, car je les trouve importants eu égard à la motion.

• (1230)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, pour commencer, j'aimerais remercier ma collègue, la députée de Dartmouth, d'avoir présenté cette motion à la Chambre. C'est une question qui lui tient à cœur.

Il est parfois difficile pour un législateur élu de faire valoir une position que la morale et sa conscience sanctionnent, mais qui est politiquement dangereuse. C'est ce qu'a fait la députée dans sa motion. Je la félicite d'avoir eu le courage de ses opinions.

La motion dit ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconnaître et confirmer, lorsqu'il traite les demandes d'exercice de la prérogative royale de clémence, le principe voulant que la vie de tous les Canadiens et Canadiennes, y compris celle des personnes handicapées, doit être traitée et perçue comme étant traitée également sous le régime de la loi.

Il est très clair que la motion vise implicitement la situation de Robert Latimer, qui purge une peine de prison de 10 ans pour avoir tué sa fille Tracy. La motion est également d'application générale. Je ne veux pas dire qu'elle ne s'appliquerait qu'à ce cas-là. C'est un principe d'application générale qui est extrêmement important.

Je regrette que la majorité des Canadiens semble croire que M. Latimer devrait bénéficier de la prérogative royale de clémence et que sa peine devrait être réduite par un décret du gouvernement en conseil, par le Cabinet. Je crois comprendre que la plupart des Canadiens sont de cet avis parce qu'ils considèrent que le geste de M. Latimer, quand il a tué sa fille lourdement handicapée, était justifié, voire même obligatoire, au moins du point de vue moral.

Je crois que ce que la députée de Dartmouth essaie de faire est de nous rappeler à nous, parlementaires et citoyens canadiens, que nous ne pouvons et ne devons pas faire de distinction entre les divers êtres humains et leur droit à la vie. C'est le premier principe, non seulement de la motion, mais de l'ensemble de notre structure juridique, de notre système juridique, et, j'irais même jusqu'à dire, de la civilisation occidentale. Il confirme le caractère sacré de la vie humaine et la notion que le droit d'enlever la vie ne peut exister qu'en cas de légitime défense, et qu'ôter la vie à quelqu'un en raison de ses caractéristiques personnelles, que ce soit son ethnicité, sa religion, son âge, sa condition sociale, économique, physique ou mentale, est une violation du postulat de base sur lequel repose une société fondée sur la règle de droit: la dignité inviolable de la personne humaine.

La Loi constitutionnelle de 1982 commence par ces mots:

Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit.

Cette phrase, si souvent omise et mal comprise dans notre jurisprudence et dans nos débats publics est au cœur de ce principe. Elle dit que les droits que nous possédons, les droits qu'évoque la Charte, ne sont pas des droits accordés par l'État, par le législateur ou par les tribunaux et, qui plus est, que ce ne sont pas des droits qui peuvent être abrogés par l'une ou l'autre de ces instances. Ce sont

plutôt des droits inaliénables et inhérents à la personne humaine. S'ils sont inaliénables, ils doivent donc et sont donc accordés par un créateur.

Nul homme, nul parlement, nul père, même dans un grand moment d'émotion et de confusion, n'a le droit de suspendre et de violer la dignité inaliénable de la personne humaine.

C'est sans doute dans le préambule de la déclaration américaine d'indépendance, qui est vraiment le fondement de la démocratie libérale moderne, que ce principe a été le mieux énoncé par Thomas Jefferson, qui écrit:

• (1235)

Nous tenons ces vérités pour évidentes, que tous les hommes sont créés égaux et dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables, dont le droit à la vie...

Les hommes et les femmes possèdent certains droits inaliénables. Ces droits ne peuvent être aliénés par un père chagriné qui, subjectivement, souhaite mettre un terme aux souffrances de sa fille handicapée.

Je peux sans doute comprendre dans une certaine mesure l'angoisse ressentie par les parents d'enfants gravement handicapés, et je reconnais aussi l'héroïsme de parents naturels et adoptifs beaucoup plus nombreux ayant des enfants gravement handicapés et faisant chaque jour preuve de compassion, non pas en recourant à la solution facile qui consiste à mettre fin aux jours de leur enfant, mais en se consacrant plutôt entièrement à leurs enfants.

La compassion est une notion fort mal comprise dans notre discours public. Manifester de la compassion ne signifie pas éprouver de la pitié pour quelqu'un. Selon ses racines étymologiques, ce mot signifie littéralement partager les maux d'autrui, et non souffrir avec une personne handicapée et la priver de son droit à la vie.

La motion et le principe qu'elle soutend revêtent une importance cruciale car, comme le secrétaire parlementaire l'a plus ou moins laissé entendre, il existe un vaste mouvement public visant à obtenir la clémence royale pour M. Latimer et les personnes qui pourraient se retrouver dans des circonstances semblables dans l'avenir. Si le cabinet actuel ou un futur cabinet cède à ces pressions politiques, il sapera selon moi le fondement même de notre jurisprudence, notre respect du droit et notre droit de prétendre que nous sommes une société civilisée.

À divers moments de l'histoire, des individus, des politiques et des jurés ont voulu établir des distinctions qualitatives entre les différentes catégories d'êtres humains et attribuer à ces différentes catégories des droits à des degrés divers.

Il nous vient à l'esprit, bien sûr, l'infâme jugement de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Dred Scott en 1857, quand la cour a déclaré que les Afro-Américains n'étaient des êtres humains que dans une proportion de quatre cinquièmes seulement et qu'elle s'est basée là-dessus pour leur refuser les droits inaliénables garantis dans la Déclaration américaine des droits de l'homme.

Dans le siècle écoulé, que Jean-Paul II a qualifié de siècle des larmes, nous avons été témoins d'exemples répétés à la fois horribles et brutaux de systèmes étatiques, le plus notoire étant le système nazi, qui établissaient une distinction qualitative entre les différents êtres humains sur la base de critères arbitraires, dans ce cas la race et la religion.

Initiatives parlementaires

Quand nous faisons de telles distinctions, nous déclençons un raz-de-marée de violence contre les innocents. C'est ce qui est arrivé dans ce cas unique, quand Tracy Latimer a été tuée.

N'oublions pas que le mouvement nazi a commencé son règne de terreur et de mort non pas avec l'exécution des juifs lors de l'holocauste, mais plutôt avec le programme d'eugénisme visant à éliminer tous ceux qui étaient jugés imparfaits du fait d'un certain état, par exemple un handicap mental ou physique.

Josef Mengele et ses congénères diaboliques ont fait souffrir des individus avec sans doute beaucoup plus de sang-froid que Robert Latimer ne l'a fait dans le cas de sa propre fille. Ils considéraient que leurs victimes n'étaient pas des êtres humains et qu'ils avaient donc le droit de les priver de la dignité que Dieu leur avait accordée. Or, nous ne pouvons ni ne devons jamais accepter une telle notion.

Je terminerai en rappelant que nous devons adopter cette motion et enjoindre au Cabinet de ne jamais accorder de clémence à un individu qui aura privé de son droit inviolable à la vie une personne donnée du fait de son état mental ou physique.

● (1240)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui. À l'instar de mon collègue, le député de Calgary, je tiens à féliciter la députée de Dartmouth d'avoir présenté cette motion très importante. Elle aborde la question dans une perspective unique, qu'elle est prête à défendre farouchement. Je l'en félicite.

Je veux, moi aussi, m'attarder sur le lien entre la motion et l'affaire Latimer, ce sur quoi a évidemment porté une grande partie du débat jusqu'à maintenant.

Je veux d'abord lire un passage de la décision de la Cour suprême. Je signale que les actions de M. Latimer étaient assorties d'un objectif, d'une intention et de conséquences. La Cour suprême a dit, en partie, ceci:

...Tracy aurait pu être nourrie à l'aide d'une sonde positionnée dans son estomac, ce qui aurait amélioré son alimentation et sa santé et aurait également pu permettre l'administration d'analgésiques plus efficaces... Les Latimer ont rejeté cette option, car ils considéraient que cette technique d'alimentation était envahissante et constituait la première étape vers le maintien artificiel de la vie de Tracy.

Tracy a une déficience grave, mais n'est pas en phase terminale. Ses médecins prévoient qu'elle devra subir de nombreuses chirurgies. Ses problèmes respiratoires se sont aggravés, mais elle n'en est pas aux derniers moments de sa vie.

Tracy affectionne la musique ainsi que les feux de camp et elle aime être avec sa famille et aller au cirque. Elle se plaît à écouter de la musique à une radio qu'elle peut utiliser en appuyant sur un bouton spécial. Tracy peut apparemment reconnaître les membres de sa famille et elle manifeste de la joie lorsqu'elle les voit. Elle aime également être bercée doucement par ses parents.

Plus loin, dans sa décision, la Cour mentionne ceci:

On dit aux Latimer que cette opération sera douloureuse, et les médecins en cause indiquent qu'il faudra procéder à d'autres opérations pour alléger la douleur provenant de diverses articulations du corps de Tracy. Selon la femme de l'appelant, Laura Latimer, toute autre intervention chirurgicale était perçue comme étant de la mutilation. Robert Latimer estime donc que la vie de sa fille ne vaut pas la peine d'être vécue.

Au cours des semaines précédant la mort de Tracy, les Latimer examinent la possibilité de la placer dans un foyer collectif de North Battleford. Elle y a vécu de juillet à octobre 1993, peu avant sa mort, alors que sa mère était enceinte. Les Latimer demandent en octobre que Tracy soit placée dans ce foyer, mais ils décident par la suite qu'ils ne désirent pas à ce moment-là l'y placer de façon permanente.

On perd de vue certaines choses dans le débat, dont l'histoire de Tracy elle-même. L'attention a surtout porté sur M. Latimer et sur la question de savoir s'il est juste qu'il purge sa sentence de dix ans de prison, étant sous-entendu que la sentence qu'on lui a imposée est déraisonnable.

Je soutiens que nous devons nous concentrer sur Tracy et sur ceux qui se trouveraient dans une situation similaire si d'autres personnes avaient pris les mêmes décisions au sujet de leurs enfants. Si une personne commet un acte intentionnel, prémédité, planifié, les dispositions de la législation canadienne prévoient que c'est une violation claire de l'ordre établi.

Comme d'autres l'ont souligné précédemment, nous pouvons comprendre les difficultés qu'ont dû affronter les Latimer et que nombre d'autres Canadiens vivent dans des situations semblables, mais en fin de compte, le geste qui a été posé était un geste volontaire. Il a été posé de façon intentionnelle, en toute connaissance des conséquences qu'il allait entraîner.

J'estime que le Cabinet créerait un très dangereux précédent s'il allait de l'avant avec la prérogative de clémence dans ce cas ou dans d'autres cas, en faisant une déclaration sur la valeur de la vie. De deux choses l'une, soit qu'on estime que toutes les vies sont de valeur égale et que tous jouissent d'un droit inaliénable à la vie, soit qu'on pense le contraire. Il n'y a tout simplement pas de moyen terme. On peut soutenir qu'il y a un moyen terme, mais en fait on parlerait alors de clivage moral. D'après une telle philosophie, il faudrait tenir compte de toutes les considérations. Fondamentalement, c'est un point de vue relativiste selon lequel il n'y a pas de vérité absolue sur le plan moral.

● (1245)

L'autre perspective est celle des absolus sur le plan moral, qui justifie l'existence du bien et du mal. C'est le fondement de ce débat et on l'interprétera de bien des façons et nombre d'exemples différents seront présentés. Néanmoins, au terme du débat, il faudra répondre à la question. Il faudra déterminer si cet acte était bien ou mal. Les tribunaux ont établi que cet acte était répréhensible et ont appliqué la loi.

Pouvons-nous alors affirmer que le message donné par les tribunaux, en vertu de la législation canadienne, sera révoqué ultérieurement? C'est très perturbant, particulièrement pour les familles qui sont confrontées à des situations similaires parce qu'elles ont des enfants handicapés. En outre, cela envoie un message très inquiétant aux personnes handicapées.

À mon avis et je le précise, c'est mon opinion personnelle dans ce débat, ce que M. Latimer a fait est répréhensible et il doit en accepter les conséquences. Le message que nous devons faire passer dans notre décision, c'est que ceux qui commettent de tels actes se verront imposer les mêmes conséquences. Lorsqu'une société dévalorise la vie d'une seule personne, cela ouvre également la porte à la dévaluation d'autres citoyens. Si nous ouvrons cette porte, elle sera ensuite très difficile à refermer. Nous devons faire comprendre que toute vie est précieuse et de valeur égale.

Les débats sur la qualité de vie devraient tous, à mon avis, être axés sur le fait que la vie est toujours également précieuse, peu importe les circonstances, même si, dans certains cas, les circonstances sont difficiles et douloureuses pour les familles ou les personnes en cause.

En réalité, le point de vue peut changer. Si nous nous concentrons sur ce qui pourrait être si la personne n'était pas handicapée, si nous déplorons les objectifs qui ne seront jamais atteints à cause du handicap, nous perdons de vue la joie que peuvent ressentir les familles et les individus, et les choses extraordinaires qu'ils peuvent réaliser. En fixant notre attention sur ce qui reste au lieu de gémir sur ce qui manque, on change l'optique.

Initiatives parlementaires

J'ai lu des histoires de parents et d'enfants handicapés dans un livre que m'a remis ma collègue de Dartmouth. Ces histoires montrent clairement que les parents d'enfants handicapés qui ont remporté la bataille des attentes en constatant qu'il serait impossible d'atteindre une certaine qualité de vie à cause d'un handicap quelconque, sont ceux qui ont décidé d'accepter la qualité de vie réelle qui restait et d'en tirer le meilleur parti possible. Lorsqu'on accepte cette idée, on constate que la joie, les souffrances et la peine qu'éprouvent tous les parents d'enfants handicapés, et les personnes handicapées en général, représentent une condition humaine commune à toutes les familles.

Je souhaiterais que, durant le débat aujourd'hui, on se concentre justement sur la valeur de la vie humaine et qu'on dise clairement à nos électeurs, les gens de ce pays, quelle importance on accorde à la vie. Et puisque nous accordons une si grande valeur à la vie, nous demandons au gouvernement de ne pas transmettre un message contradictoire en permettant que l'individu coupable de cette action ait droit à la prérogative royale de la clémence.

À titre de leaders au sein de la nation, nous pouvons discuter de la question et je suis convaincu que nous aurons des opinions divergentes. En bout de ligne, nous devons nous pencher sur cette question fondamentale des droits inaliénables de chaque personne et des droits de tous les gens du pays. Tâchons de transmettre le message qui convient.

Je termine en félicitant ma collègue de Dartmouth à nouveau. J'espère que tous les députés parleront d'une même voix pour communiquer un message sans équivoque au sujet de cette motion.

• (1250)

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer brièvement mon appui à la motion. Je remercie la députée de Dartmouth d'attirer l'attention de la Chambre sur cette très importante question.

Je demande aux députés de se reporter à la motion. Au coeur de cette motion se trouve le principe voulant que tous les Canadiens, y compris ceux qui ont un handicap, doivent être traités et perçus comme étant traités également sous le régime de la loi.

Quand j'ai lu la motion pour la première fois, je me suis demandé comment nous pouvions nous considérer comme membres d'une société démocratique à moins de garantir la même protection à tous, notamment ceux qui en ont le plus besoin. Je me suis demandé aussi comment, en tant que députés, nous pouvons affirmer que nous avons une hiérarchie de valeurs, que nous estimons des Canadiens plus que d'autres.

Nous éprouvons beaucoup de sympathie pour les familles et les gens qui prennent soin de personnes souffrant d'un grave handicap. Ces familles subissent d'énormes pressions. Je connais des gens dans ma circonscription, celle de York-Nord, qui ont un handicap chronique ou qui souffrent d'un cancer en phase terminale. Des gens ont dû quitter leur emploi pour pouvoir s'occuper de leurs proches.

Les familles doivent déjà prendre soin des personnes à leur charge, ce qui exerce sur elles d'énormes pressions. Comment peut-on s'occuper de jeunes enfants, d'enfants d'âge préscolaire quand un des parents ou des conjoints souffre d'un grave handicap? Comment peut-on prendre soin de ces gens-là? Les pressions sont énormes.

Nous devons être proactifs. Nous devons aider ces personnes. Nous devons veiller à leur donner un répit, à ce qu'il y ait un bon soutien communautaire sous forme de services sociaux et médicaux. Les soins à domicile sont essentiels à cet égard.

La députée de Dartmouth ayant présenté sa motion, il nous incombe de regarder avec les yeux des personnes handicapées. Il ne s'agit pas seulement du donneur de soins. Il ne s'agit pas seulement du père qui a mis fin à la vie de son enfant. Nous devons songer aux défis auxquels ces gens-là sont confrontés.

La vie est extrêmement précieuse. Il n'appartient pas à d'autres de décider quand la vie d'une personne ne vaut plus la peine d'être vécue. Quels que soient les problèmes, la douleur et les difficultés, c'est à chacun de prendre cette décision pour soi.

Comme la députée de Dartmouth et d'autres l'ont dit, la motion porte essentiellement sur un cas concernant une enfant. Les députés doivent se rappeler que Tracy était handicapée, mais qu'elle était aussi une enfant. Je me demande s'il n'y a pas autre chose en cause ici.

Souvent, dans notre société, les enfants n'ont pas de voix. Comme ils n'ont pas 18 ans, ils ne peuvent voter. Il est souvent très difficile de percevoir leur point de vue, leurs inquiétudes, dans les politiques qui influent sur nos gouvernements et dans tout ce que fait notre pays.

Les enfants ont des droits. Il se trouve des Canadiens et même des députés pour rejeter l'idée que les enfants ont des droits. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant énonce clairement ces droits. Étrangement, ils considèrent comme une atteinte à la famille le fait que les enfants aient des droits inhérents du simple fait qu'ils sont des êtres humains.

Je demande à la Chambre si nous sommes saisis de cette affaire non seulement parce que Tracy était une personne handicapée, mais aussi parce qu'elle était une enfant.

• (1255)

Des députés ont fait ressortir des points très pertinents, très importants. Ils concernent le type de société que nous avons et que nous voulons avoir, et la primauté du droit. Ils concernent les principes fondamentaux d'une société civilisée.

Je tiens à remercier la députée de Dartmouth d'avoir proposé cette motion à la Chambre aujourd'hui. Elle a donné une voix à Tracy Latimer, une voix qui a bien souvent été réduite au silence.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, ce fut un débat très intéressant. Je remercie tous ceux qui y ont participé et qui ont puisé dans leur sens de la justice et de la vulnérabilité et peut-être même dans leurs expériences personnelles auprès des personnes handicapées. Ils ont fait preuve d'honnêteté et de compassion. J'aimerais faire quelques commentaires sur ce qui a été dit et vous lire quelques passages d'une lettre écrite par la mère d'une enfant qui pourrait ressembler à Tracy Latimer, au niveau de son handicap et peut-être aussi au niveau de sa joie de vivre.

Initiatives parlementaires

L'intervenant du gouvernement, qui fut le premier intervenant, a parlé des divers cas dans lesquels on peut faire intervenir la clémence. Je n'ai pas trouvé ses propos très réconfortants. Je n'étais pas bien certaine du message qu'il voulait nous faire passer dans ce cas, mais il a souligné qu'il était d'avis que la motion portait principalement sur la victime dans ce cas. À mon avis, la motion porte plutôt sur les millions de personnes au pays qui souffrent d'un handicap quelconque ou qui s'occupent d'une personne handicapée. Il n'y a rien de particulièrement restreint dans cette motion. Elle s'adresse à la bonne volonté de tous.

J'ai été heureuse d'entendre les observations du député de Calgary sur l'idée voulant que la motion traite d'un principe général extrêmement essentiel qui est le caractère sacré de la vie. Il a cité le préambule de la déclaration de l'indépendance américaine selon lequel «Nous tenons ces vérités pour évidentes, que tous les hommes» et les femmes «sont créés égaux» et ont certains «droits inaliénables», dont le droit à la vie.

Il a également reconnu l'héroïsme des parents d'enfants handicapés. Je vois cet héroïsme dans les soins et les efforts qu'exige tous les jours, 24 heures sur 24, le fait d'élever un enfant handicapé. Bien sûr, si les parents le font, ce n'est pas par choix et ce n'est probablement pas quelque chose qu'ils avaient envisagé quand ils avaient 20 ans, mais c'est ce que la vie leur a réservé. Prendre soin d'être chers, peu importe leurs capacités, est fondamental, et ne tolérons pas qu'il en soit autrement. Nos vies consistent à faire ce qu'il faut pour prendre soin de ceux que nous aimons. L'idée d'exercer cette difficile compassion est le lot quotidien qui consiste à faire le nécessaire et à prendre soin des autres.

Je suis reconnaissante au député de Dewdney—Alouette d'avoir demandé ce qui se passerait si d'autres posaient des choix qui mettraient un terme à la vie de leurs enfants, et comment les milliers d'autres qui font de leur mieux pour bien s'occuper de leurs enfants réagiraient face à de telles décisions. Ce geste était-il bon ou mauvais? La Cour a déterminé qu'il était mauvais. La Cour suprême du Canada a jugé qu'il s'agissait d'un meurtre au deuxième degré assorti d'une sentence minimum de 10 ans.

Comme le député l'a dit, en dévalorisant un des siens, la société ouvre la porte à beaucoup d'autres cas semblables. Nous devons indiquer clairement aux électeurs que nous valorisons la vie et non leur envoyer un message contradictoire en acceptant que soit accordée la prérogative de clémence.

Je sais gré à la députée de York-Nord d'avoir énoncé le principe selon lequel tous les Canadiens sont égaux devant la loi. En tant que députés de la Chambre des communes, comment pouvons-nous avoir une hiérarchie des valeurs selon les cas? Elle a signalé les pressions énormes sur les familles—qui ont besoin de services de relève, de services sociaux et de soins à domicile—et ajouté que nous devons être conscients de tels besoins. Elle a aussi parlé des droits des enfants et s'est demandé si ceux-ci n'étaient pas parfois dilués dans tout un tas de préoccupations.

Je terminerai en citant les paroles d'une mère dont la fille est handicapée:

Nous ne pouvons perdre de vue le fait que, dans les cas de meurtres par compassion, les victimes sont presque toujours des êtres vulnérables qui sont malades, âgés ou handicapés. Ma fille décidera elle-même du moment où elle quittera cette terre, personne n'a le droit de prendre cette décision à sa place ni le droit de lui enlever la vie.

● (1300)

J'ai apprécié les observations de tous ceux qui ont pris la parole à la Chambre et des centaines de personnes dont les commentaires nous ont insufflé de la force au fil des années, depuis le début de cette affaire. Je crois que nous avons donné des directives très importantes au gouvernement du Canada, aujourd'hui.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[Traduction]

Comme il est 13 h 5, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 05.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. PIERRE BRIEN

M. RICHARD HARRIS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve	Lib.
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique ...	AC
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	AC
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Lib.
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE (7)

Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

YUKON

Bagnell, Larry Yukon..... Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 26 octobre 2001 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bill Graham

Vice-présidents: Jean Augustine
Brian Pallister

George Baker	John Duncan	Francine Lalonde	Pierre Paquette	(18)
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Bernard Patry	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
Rick Casson	Stan Keyes	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Stan Dromisky	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Antoine Dubé	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Peter MacKay	Yves Rocheleau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	John Maloney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Mark Eyking	Preston Manning	Werner Schmidt
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphane Tremblay
Chuck Cadman	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
Serge Cardin	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Joe Peschisolido	Randy White
Irwin Cotler	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	David Price	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Gerald Keddy		

SOUS-COMITÉ SUR LE COMMERCE, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Rick Casson	Gary Lunn	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Mark Eyking	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth Phinney

Robert Bertrand	John Finlay	Philip Mayfield	Alex Shepherd	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Gerry Byrne	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Myron Thompson	
Odina Desrochers	Pat Martin			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: Leon Benoit
David Price

Rob Anders
Claude Bachand
Colleen Beaumier
Stan Dromisky

Cheryl Gallant
John O'Reilly
Janko Peric

Louis Plamondon
Carmen Provenzano
Peter Stoffer

Elsie Wayne
Bryon Wilfert
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde

Wendy Lill
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Judi Longfield	Vice-présidents:	Joe Peschisolido Diane St-Jacques	
Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Carol Skelton		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Charlie Penson
Peter Adams	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	Paul Forseth	Wendy Lill	John Reynolds
André Bachand	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Marcel Gagnon	James Lunney	Jean-Yves Roy
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Pat Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Larry McCormick	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Grant McNally	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Réal Ménard	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Val Meredith	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	John Herron	Rob Merrifield	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Bob Mills	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	James Moore	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich
Antoine Dubé	Rahim Jaffer		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président:	John Godfrey	Vice-président:		
Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Carol Skelton	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:		Vice-président:		
Carolyn Bennett	Nancy Karetak-Lindell	Joe Peschisolido	Larry Spencer	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Anita Neville	Carol Skelton	Tony Tirabassi	
Raymonde Folco				

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidents: Nick Discepola
Ken Epp

Sue Barnes
Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung

Yvan Loubier
John McCallum
Shawn Murphy
Lorne Nystrom

Pauline Picard
Gary Pillitteri
Monte Solberg

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston

Gerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Susan Whelan

Vice-présidents: Walt Lastewka
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold
Preston Manning
Dan McTeague

James Rajotte
Andy Savoy
Brent St. Denis

Chuck Strahl
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	John Maloney	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John McKay	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Stephen Owen		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Svend Robinson
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Suzanne Tremblay
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Maurice Vellacott
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Tom Wappel
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Randy White
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	Lynne Yelich
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	

LIAISON

Président:

Vice-président:

Peter Adams	Charles Caccia	Charles Hubbard	David Pratt	(17)
Mauril Bélanger	Wayne Easter	Ovid Jackson	Andy Scott	
Maurizio Bevilacqua	Joe Fontana	Clifford Lincoln	Susan Whelan	
Raymond Bonin	Bill Graham	Judi Longfield	John Williams	
Bonnie Brown				

SOUS-COMITÉ DU BUDGET

Président: Bill Graham

Vice-président:

Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Susan Whelan	John Williams	(7)
Wayne Easter	Judi Longfield			

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick
Sarmite Bulte
Rodger Cuzner
Claude Duplain

Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gallaway

John Harvard
Betty Hinton
Wendy Lill

Grant McNally
Caroline St-Hilaire
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Richard Harris
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Reynolds	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	John Richardson	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	John Maloney	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	Preston Manning	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Sue Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Michel Bellehumeur	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Leon Benoit	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Garry Breitkreuz	John Harvard	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Dennis Mills	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Grant Hill	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
Joe Clark	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Pierre Brien	Yvon Godin	Richard Harris	Jay Hill	(5)
--------------	------------	----------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Bill Blaikie	Michel Guimond	Jay Hill	Marcel Proulx	(6)
Garry Breitkreuz				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Reg Alcock
Rob Merrifield

Diane Ablonczy
André Bachand
Colleen Beaumier
Diane Bourgeois

Jeannot Castonguay
Brenda Chamberlain
Stan Dromisky

James Lunney
Réal Ménard
Hélène Scherrer

Judy Sgro
Yolande Thibeault
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline Picard

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	Mario Laframboise	Alex Shepherd	(16)
Gerry Byrne	Peter Goldring	Ghislain Lebel	Darrel Stinson	
John Cannis	André Harvey	Val Meredith	Paul Szabo	
Joe Comuzzi				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Joe Peschisolido
Diane Ablonczy	John Duncan	Dale Johnston	Dick Proctor
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	James Rajotte
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	Scott Reid
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Dominic LeBlanc	John Reynolds
André Bachand	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ghislain Fournier	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Serge Marcil	Larry Spencer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Inky Mark	Peter Stoffer
Andy Burton	Deborah Grey	Keith Martin	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Monique Guay	Philip Mayfield	Greg Thompson
Serge Cardin	Art Hanger	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Réal Ménard	Vic Toews
Rick Casson	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Charles Hubbard		

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand	Mac Harb	Réal Ménard	Jacques Saada	(13)
Bernard Bigras	Dominic LeBlanc	Stephen Owen	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Derek Lee			

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
John Bryden
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Sheila Finestone
Noël Kinsella

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond
Gar Knutson

Robert Lanctôt
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Ted White

(23)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers des la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. Herb Gray	vice-premier ministre
L'hon. David Collenette	Ministre des Transports
L'hon. David Anderson	Ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Brian Tobin	Ministre de l'Industrie
L'hon. Sheila Copps	Ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	Ministre des Affaires étrangères
L'hon. Paul Martin	Ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	Ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Allan Rock	Ministre de la Santé
L'hon. Lawrence MacAulay	Solliciteur général du Canada
L'hon. Alfonso Gagliano	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lucienne Robillard	Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure
L'hon. Martin Cauchon	Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Jane Stewart	Ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	Ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	Ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Ronald Duhamel	Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)
L'hon. Claudette Bradshaw	Ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Maria Minna	Ministre de la Coopération internationale
L'hon. Elinor Caplan	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	Leader du gouvernement du Sénat
L'hon. Robert Thibault	Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Hedy Fry	Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. David Kilgour	Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)
L'hon. Jim Peterson	Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Andy Mitchell	Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Gilbert Normand	Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Denis Coderre	Secrétaire d'État (Sport amateur)
L'hon. Rey Pagtakhan	Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

SECRETAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Claude Drouin	du ministre de l'Industrie
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John McCallum	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Stephen Owen	de la ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 26 octobre 2001

Les travaux de la Chambre		L'Orchestre symphonique de Laval	
Le Président	6607	Mme Allard	6617
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		L'industrie du bois d'oeuvre	
Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada		M. Duncan	6618
Projet de loi C-34. Étape du rapport	6607	QUESTIONS ORALES	
M. Collenette	6607	L'immigration	
Motion d'approbation	6607	M. Day	6618
Adoption de la motion	6607	Mme Caplan	6618
Troisième lecture	6607	M. Day	6618
M. Rajotte	6608	Mme Caplan	6618
M. Asselin	6610	M. Day	6618
Mme Lill	6611	Mme Caplan	6618
M. Myers	6612	La santé	
Mme Meredith	6612	M. Hill (MacLeod)	6618
M. Collenette	6613	M. Rock	6619
M. Myers	6613	M. Hill (MacLeod)	6619
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Rock	6619
Margaret Arkininstall		Mme St-Hilaire	6619
Mme Kraft Sloan	6614	M. Rock	6619
L'agriculture		Mme St-Hilaire	6619
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	6615	M. Rock	6619
La semaine de l'ergothérapie		M. Ménard	6619
Mme Parrish	6615	M. Rock	6619
La semaine de la petite entreprise		M. Ménard	6619
M. McCormick	6615	M. Rock	6619
Le logement		L'assurance-emploi	
Mme Jennings	6615	M. Godin	6620
L'éducation		M. Thibault	6620
M. Cadman	6616	M. Godin	6620
La Semaine de sensibilisation à l'épidermolyse bulleuse congénitale		M. Thibault	6620
Mme Bulte	6616	Le SCRS	
L'Orchestre symphonique de Laval		M. Hill (Prince George—Peace River)	6620
Mme Dalphond-Guiral	6616	M. MacAulay	6620
Le commerce		M. MacKay	6620
M. O'Brien (London—Fanshawe)	6616	M. MacAulay	6620
Murray Krause		La santé	
M. Harris	6616	M. Rajotte	6620
Les Jeux gais de 2006		M. Rock	6620
Mme Folco	6617	M. Rajotte	6621
Les étangs bitumeux de Sydney		M. Rock	6621
Mme Lill	6617	La Loi antiterroriste	
L'assurance-emploi		M. Brien	6621
M. Asselin	6617	M. Gray	6621
Le terrorisme		M. Brien	6621
M. Myers	6617	M. Owen	6621
La santé		La sécurité nationale	
M. McNally	6617	M. Sorenson	6621
		M. MacAulay	6621
		M. Sorenson	6621
		M. MacAulay	6621
		L'environnement	
		M. Bigras	6622

M. Anderson (Victoria)	6622	Le projet de loi antiterroriste	
M. Bigras	6622	M. Reid	6626
M. Anderson (Victoria)	6622	M. Owen	6626
Parcs Canada		L'équité salariale	
M. Thompson (Wild Rose)	6622	Mme Girard-Bujold	6626
M. MacAulay	6622	Mme Robillard	6626
M. Thompson (Wild Rose)	6622	La législation sur les brevets	
M. MacAulay	6622	Mme Wasylcia-Leis	6626
Le terrorisme		M. Rock	6626
M. Assadourian	6622	La Garde côtière	
M. Peterson	6622	M. Hearn	6626
L'APECA		M. Farrah	6626
Mme Lill	6622		
M. Thibault	6623		
Mme Lill	6623		
M. Thibault	6623		
La santé			
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	6623		
M. Rock	6623		
M. Strahl	6623		
M. Rock	6623		
L'industrie du transport aérien			
M. Penson	6623		
M. Collenette	6623		
M. Penson	6623		
M. Collenette	6624		
La défense nationale			
Mme Guay	6624		
M. Eggleton	6624		
Mme Guay	6624		
M. Eggleton	6624		
Mme Gallant	6624		
M. Eggleton	6624		
Mme Gallant	6624		
M. Eggleton	6624		
L'industrie touristique			
Mme Thibeault	6625		
M. Thibault	6625		
Le terrorisme			
M. Goldring	6625		
M. Gagliano	6625		
M. Goldring	6625		
M. Gagliano	6625		
Le Supplément du revenu garanti			
M. Gagnon (Champlain)	6625		
Mme Folco	6625		
Les affaires autochtones			
M. Dromisky	6625		
M. Farrah	6626		
		AFFAIRES COURANTES	
		Nominations par décret	
		M. Jordan	6627
		Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. Jordan	6627
		Les comités de la chambre	
		Affaires étrangères et commerce international	
		M. Harb	6627
		Procédure et affaires de la Chambre	
		M. Jordan	6627
		Motion d'adoption	6627
		Adoption de la motion	6627
		Questions au <i>Feuilleton</i>	
		M. Jordan	6627
		Le président suppléant (Mme Bakopanos)	6627
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada	
		Projet de loi C-34. Troisième lecture	6627
		M. Myers	6627
		Le président suppléant (Mme Bakopanos)	6627
		Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	6627
		Le président suppléant (Mme Bakopanos)	6627
		Le président suppléant (Mme Bakopanos)	6627
		INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
		La prérogative royale de clémence	
		Mme Lill	6627
		Motion	6627
		M. Myers	6629
		M. Kenney	6631
		M. McNally	6632
		Mme Kraft Sloan	6633
		Mme Lill	6633
		ANNEXE	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**